

Étudier à ULaval

Guide pratique pour
les étudiants étrangers

2019-2021



Direction des services
aux étudiants
Bureau de la vie étudiante



UNIVERSITÉ
LAVAL

Étudier à ULaval – Guide pratique pour les étudiants étrangers

An English version of this document is available on our website and in our office.
www.bve.ulaval.ca/en

2019-2021

Ce document ne remplace en rien les documents officiels de l'Université Laval ou ceux d'instances gouvernementales, qui ont préséance. Les renseignements et les coûts indiqués dans ce guide sont ceux prévus au moment de sa publication. Ils peuvent être modifiés sans préavis.

Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Réalisation du guide

Bureau de la vie étudiante

Direction des services aux étudiants

Coordination et rédaction

Geneviève Roberge, conseillère aux étudiants étrangers

Rachelle Pelletier, chargée de communication

Shirley Charles, agente de secrétariat

Graphisme / Mise à jour

Atelier 480

MISE À JOUR

JUIN 2019

TOUS DROITS RÉSERVÉS

© Direction des services aux étudiants, Université Laval

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la rectrice	6
--------------------------	---

Chapitre 1

Votre accueil à l'Université Laval

Démarches essentielles lors de votre arrivée à l'Université Laval	7
Activités d'accueil du Bureau de la vie étudiante	7
Activités de découverte du Québec	9
Suivez-nous!	9

Chapitre 2

Informations sur les études

Calendrier universitaire	10
monPortail	10
Crédits, cycles d'études et système de notation	10
Inscription et choix de cours	11
Modification et abandon de cours	11
Dates à retenir	12
Carte d'identité de l'Université Laval	14
Droits de scolarité et autres frais	14
Plan de cours	14
Exigence de la langue anglaise	14
Courriel ulaval.ca	15
Relation avec les enseignants et membres du personnel	15
Cours utiles pour bien débiter vos études au Québec	15

Chapitre 3

Formalités d'immigration

Service de consultation individuelle	17
--	----

Chapitre 4

Ressources et services aux étudiants

Internet sur le campus (Wi-Fi)	18
Le Point - kiosque d'accueil et d'information de l'Université Laval	18
Bibliothèque	18
Bureau de la vie étudiante (BVE)	19

Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) ..	19
Bureau du registraire	19
Centre d'aide aux étudiants (CAE)	20
Achats des livres de cours sur le campus	20
Photocopies et impressions	20
Service de sécurité et de prévention (SSP)	20
Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS)	21

Chapitre 5

Associations étudiantes

Associations de campus	22
Associations étudiantes de 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles	22
Activités d'intégration	22
Associations étudiantes parascolaires	22

Chapitre 6

Se loger

Logement temporaire	24
Logement sur le campus	24
Logement hors campus	25
Assurance habitation	27
Service d'électricité	27
Service d'eau potable	27

Chapitre 7

Se déplacer

Laissez-passer universitaire (LPU)	28
Vélo	29
Covoiturage	29
Autocars	29

Chapitre 8

Travailler durant vos études

Travail	30
Stages	30
Service de placement (SPLA)	31
Numéro d'assurance sociale	31

Chapitre 9	
Soins de santé.....	32
Assurance maladie et hospitalisation	32
Assurance complémentaire – Santé étudiante	35
Cliniques médicales et hôpitaux.....	35
En cas d'urgence	35
Service téléphonique Info-Santé	35
Services de santé offerts au PEPS.....	36
Aide psychologique.....	36

Chapitre 10	
Gérer vos finances	37
Compte bancaire	37
Transferts d'argent	37
Principales institutions financières.....	38
Cartes de débit et de crédit.....	39
Faire un budget	39
La table du pain.....	39

Chapitre 11	
Télécommunications	40
Appels.....	40
Téléphonie mobile.....	40
Principaux fournisseurs de services de télécommunication	41

Chapitre 12	
Droits et responsabilités des étudiants	42
Règlement des études	42
Règlement disciplinaire.....	42
Intégrité culturelle	42
Plagiat.....	42
Conduite responsable en recherche	42
Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel.....	42
Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval.....	43
Besoin d'aide pour défendre vos droits?	43

Chapitre 13	
S'orienter sur le campus	44
Trouver un local dans un pavillon	44
Liste des pavillons et de leurs acronymes.....	45
Plan du campus	46

Chapitre 14	
Coordonnées utiles	48
Services à l'Université Laval.....	48
Services gouvernementaux	48
Facultés de l'Université Laval	49
Hébergement temporaire de courte durée.....	50
Soins de santé.....	50
Épiceries spécialisées en importation.....	51
Articles à bas prix.....	52
Apprentissage du français	53
Transports	54

QUELQUES CONSEILS POUR FACILITER VOTRE ADAPTATION.....	55
---	-----------

LEXIQUE UNIVERSITAIRE	56
------------------------------------	-----------

PETIT LEXIQUE QUÉBÉCOIS	59
--------------------------------------	-----------

Mot de la rectrice



La rectrice

Sophie D'Amours

Au nom de notre communauté universitaire, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à l'Université Laval et dans la magnifique ville de Québec. Nous sommes très heureux de vous accueillir sur notre campus et de mettre tout en œuvre pour que votre séjour parmi nous soit rempli de réussites et de belles expériences humaines.

En choisissant de poursuivre vos études à l'Université Laval, vous avez choisi de joindre une grande famille de plus de 43 000 étudiants, 9 000 membres du personnel et 300 000 diplômés. Vous avez aussi choisi une communauté d'accueil animée par une riche tradition d'excellence, de créativité, d'ouverture sur le monde et d'engagement à construire un monde meilleur.

Par votre présence, votre culture et vos savoirs, vous contribuez désormais à cette richesse. Je vous en remercie très sincèrement et je vous invite à saisir toutes les occasions de participer à ce dynamisme qui caractérise notre remarquable milieu d'études, de recherche, de travail et de vie.

Ce guide pratique vous indique l'essentiel des renseignements nécessaires à votre cheminement universitaire et à votre passage dans ce milieu d'accueil. Notre personnel saura également vous apporter le soutien et la compréhension dont vous auriez besoin pour réaliser votre projet d'études parmi nous.

Je vous souhaite de tout cœur une expérience ULaval mémorable et des plus enrichissantes.



CHAPITRE 1

Votre accueil à l'Université Laval

Démarches essentielles lors de votre arrivée à l'Université Laval

À votre arrivée, vous devrez effectuer plusieurs démarches administratives obligatoires pour finaliser votre admission et votre adhésion au régime d'assurance maladie.

Dépôt des documents légaux au Bureau du registraire

Le Bureau du registraire est responsable de l'admission, de l'inscription, de la gestion du dossier étudiant et de la diplomation.

Dès votre arrivée, vous devez y présenter vos documents légaux (CAQ, permis d'études et passeport). Une fois le dépôt de vos documents effectué, un conseiller du Bureau du registraire vous convoquera à une séance d'accueil.

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2440
www.reg.ulaval.ca

Séance d'accueil obligatoire

Vous serez convoqué à une séance d'accueil lors de votre passage au Bureau du registraire. Ces séances, offertes par le Bureau de la vie étudiante (BVE), ont lieu au pavillon Alphonse-Desjardins et sont d'une durée de 60 minutes.

Vous y recevrez des renseignements essentiels liés au fonctionnement des études, aux démarches d'inscription aux cours, au droit de travailler au Canada durant vos études, à l'assurance maladie, aux ressources et aux services offerts sur le campus, en plus de nombreuses informations pour faciliter votre arrivée. Une copie de ce guide pratique vous sera remise à la séance d'accueil.

Activités d'accueil du Bureau de la vie étudiante

Tout au long de votre séjour à l'Université Laval, le BVE agira comme carrefour d'information et lieu de référence pour faciliter votre arrivée, votre installation et votre intégration à la communauté universitaire. Vous trouverez ci-après une description des différents services offerts aux étudiants étrangers au début des sessions d'automne et d'hiver. Notez que **ces services sont gratuits**, sauf exception.

Consultez le www.bve.ulaval.ca pour connaître les dates de nos activités.

Salon d'accueil des étudiants étrangers

Avant et au début des sessions d'automne et d'hiver, le Salon d'accueil des étudiants étrangers est aménagé au **local 2470 du pavillon Alphonse-Desjardins**. Pour connaître l'horaire, consultez le www.bve.ulaval.ca/servicesaccueil.

Le personnel d'accueil polyglotte du Salon d'accueil offre les services suivants :

- les réponses à toutes vos questions
- inscription aux activités
- ordinateurs avec accès Internet
- aide à la recherche d'un logement
- aide pour la prise de la photo de la carte d'identité de l'Université Laval

Attention! Le dépôt de vos documents et la séance d'accueil sont les deux premières démarches essentielles que vous devez entreprendre dès votre arrivée.

Visites guidées du campus

Le campus s'étend sur 1,8 km² et compte plus de 40 pavillons, tous reliés par un réseau de tunnels piétonniers. L'Université Laval est en soi une petite ville que fréquentent tous les jours près de 43 000 étudiants et plus de 9 000 employés.

Pour découvrir le campus, participez à une **visite guidée gratuite** d'une durée de 1 h 30. Les départs ont lieu au Salon d'accueil.

Programme de jumelage des étudiants étrangers

Le programme de jumelage a pour but de faciliter l'intégration des étudiants étrangers à la communauté universitaire et à la ville de Québec, ainsi que de les aider à s'adapter à leur nouvel environnement et à la société québécoise. Une fois votre fiche d'inscription traitée, vous serez jumelé à un étudiant de l'Université Laval qui pourra vous aider, vous orienter et répondre à vos interrogations.

www.bve.ulaval.ca/jumelage

Rentrée UL

La Direction des services aux étudiants organise, au début des sessions d'automne et d'hiver, l'événement Rentrée UL aux pavillons Maurice-Pollack et Alphonse-Desjardins.

Vous pourrez:

- obtenir des informations sur les services à votre disposition à l'Université Laval
- recevoir des informations sur les associations étudiantes
- procéder à la location d'un casier
- récupérer votre carte d'identité de l'Université Laval
- récupérer votre laissez-passer universitaire pour accéder aux réseaux de transport en commun de la région
- vous procurer un agenda étudiant (gratuit)

Surveillez le www.ulaval.ca/rentree pour connaître l'horaire de la Rentrée UL à l'automne et à l'hiver.

Agenda

Durant la session, vous pouvez vous procurer un agenda au kiosque de service et d'information Le Point et aux endroits suivants:

Pour les étudiants du 1^{er} cycle: CADEUL, pavillon Maurice-Pollack, local 2265

Pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles: ÆLIÉS, maison Marie-Sirois

Midi-pizza

Venez rencontrer d'autres étudiants lors de notre traditionnel midi-pizza! Détails au Salon d'accueil.

Après-midi Jeux de société

Venez vous divertir et rencontrer d'autres étudiants. Détails au Salon d'accueil.

Conférences

Venez en apprendre plus sur votre milieu de vie. Aucune inscription requise.

- Quoi faire à Québec?
- Rabais et aubaines : où les dénicher?
- Vêtements et conseils pour l'hiver
- Et plusieurs autres!

Lieux et description des conférences sur

www.bve.ulaval.ca/etudiants-etrangers/conferences

Crédit photo : David Rigal, étudiant à la maîtrise en science des aliments et participant au concours photo organisé par le Bureau de la vie étudiante.

Activités de découverte du Québec

Vous avez envie de découvrir le Québec et la culture québécoise? Le Bureau de la vie étudiante offre des activités hors campus incluant le transport aller-retour à partir de l'Université Laval: cueillette de pommes, patin, ski de fond, raquette, randonnée, pêche sur glace, tour d'orientation de la ville de Québec, etc. Venez profiter pleinement de votre séjour parmi nous!

**Inscription obligatoire.
Des frais s'appliquent.**

www.bve.ulaval.ca/decouQC

Suivez-nous !

Périodiquement, le BVE transmet à tous les étudiants étrangers une **infolettre** qui leur est spécialement destinée.

Pour vous abonner : www.bve.ulaval.ca/infolettre.



Pour ne rien manquer de nos activités,
suivez-nous sur Facebook :
www.facebook.com/BVEetudiantsetrangers.





CHAPITRE 2

Informations sur les études

Calendrier universitaire

L'**année universitaire** comporte trois sessions : automne, hiver et été. Chacune des sessions est d'une durée de 15 semaines.

Chacune des **sessions d'automne et d'hiver** comportent une semaine de lecture, normalement en octobre et en mars, pendant laquelle il n'y a pas de cours. Cette semaine doit être consacrée à mener à terme vos travaux ou à prendre de l'avance dans vos études.

Les **examens** s'effectuent habituellement pendant la session et il est rarement possible de faire un examen ou de remettre un travail après la date de fin de la session.

La **session d'été** peut se diviser en plusieurs périodes et les activités de formation peuvent se répartir sur celles-ci.

monPortail

L'environnement numérique d'études monPortail rassemble en un point d'accès centralisé et personnalisé une plateforme d'apprentissage et différents services et informations utiles au parcours étudiant à l'Université Laval.

Vous y trouverez les sites des cours auxquels vous êtes inscrits – que ceux-ci soient à distance ou en classe – des outils d'appui à la réussite ainsi que des outils de communication facilitant le travail collaboratif et les interactions avec l'enseignant et les autres étudiants. Vous pourrez accéder à votre dossier étudiant et à différents services en ligne tels que l'inscription aux cours ou la commande d'attestation d'inscription. monPortail comprend également le service de courriel de l'Université, une zone de messages importants liés aux études et un

calendrier personnalisé affichant entre autres les plages horaires de vos cours ainsi que les dates des examens et de remise des travaux.

Pour accéder à monPortail :

1. Rendez-vous à www.monportail.ulaval.ca
2. Inscrivez votre **IDUL**
3. Inscrivez votre mot de passe (**NIP**)

Pour en savoir plus :

www.ene.ulaval.ca/monportail-decouvrir-monportail

Crédits, cycles d'études et système de notation

Un crédit (cr.) représente 45 heures de travail pour le 1^{er} cycle ou 60 heures pour les cycles supérieurs, et ce, sous forme d'étude individuelle, de présence dans une salle de cours, dans un laboratoire, dans un atelier ou dans un stage. À titre d'exemple, un cours de 3 crédits au premier cycle représente 3 heures de cours en classe et 6 heures de travail à la maison par semaine.

Type de programme	Nombre de crédits	Nombre de sessions	Cycle d'études
Baccalauréat	90 à 120	6 à 8	1 ^{er}
Certificat	30	2	1 ^{er}
Maîtrise	45 à 48	4	2 ^e
DESS	30	2 à 3	2 ^e
Doctorat	90 à 96	8	3 ^e

À l'Université Laval, les notes attribuées lors des activités de formation créditées s'expriment par une lettre. Chaque activité de formation (cours, stages, crédits de rédaction, etc.) est évaluée de façon spécifique à l'intérieur d'une session (automne, hiver, été) et non de façon globale au terme de l'année scolaire.

Astuce ! Visitez la section Étudiants actuels du site web de ULaval. Vous y trouverez toutes les ressources pour vous soutenir dans votre réussite !

Succès			
A+ = 4,33	B+ = 3,33	C+ = 2,33	D+ = 1,33
A = 4,00	B = 3,00	C = 2,00**	D = 1,00
A- = 3,67	B- = 2,67*	C- = 1,67	
Échec E = 0			

* Moyenne exigée au 2^e cycle pour poursuivre ses études.

** Moyenne exigée au 1^{er} cycle pour poursuivre ses études.

À la fin de chacune des sessions, vous pourrez consulter vos résultats dans votre dossier monPortail.

www.monportail.ulaval.ca

Inscription et choix de cours

Après avoir accepté votre offre d'admission à un programme d'études, d'échange ou de stage, vous recevrez, de la part de votre direction de programme, une communication vous indiquant les modalités d'inscription aux activités de formation (cours, stages, crédits de rédaction, etc.).

Une **inscription à temps complet** signifie que vous vous inscrivez à un **minimum de 12 crédits**. Cependant, la majorité des programmes de 1^{er} cycle sont basés sur un cheminement de 15 crédits par session.

Attention! En vertu des lois de l'immigration, les étudiants étrangers ont l'obligation d'être inscrits à un minimum de 12 crédits à chacune des sessions d'automne et d'hiver. L'inscription à la session d'été est facultative dans la majorité des programmes d'études.

Vous pouvez inscrire vous-même vos activités de formation à partir du module d'inscription de monPortail ou le faire avec l'aide d'un agent ou d'un conseiller à la gestion des études de votre faculté. Consultez les coordonnées des facultés à la page 49.

Avant chaque nouvelle session, vous devez **effectuer un choix de cours** et vous inscrire dans monPortail. Dans votre programme d'études, des cours seront obligatoires et d'autres seront optionnels. Vous devez donc considérer les exigences et le cheminement régulier des cours de votre programme; **renseignez-vous auprès du conseiller en gestion des études de votre faculté**. Pour connaître l'horaire des cours, consultez monPortail.

Modification et abandon de cours

Même après votre inscription, vous pouvez faire des changements à votre choix de cours en suivant les instructions de votre direction de programme. Les modifications ou les abandons de cours se font selon un calendrier très strict. Vous pourriez avoir droit au remboursement des droits de scolarité et d'autres frais dépendamment de la date à laquelle vous effectuez un changement.

Pour les dates importantes, référez-vous aux tableaux des pages 12 et 13 du guide.

Attention! Lorsque vous abandonnez un cours, que ce soit avec ou sans remboursement, et que votre nombre total de crédits devient inférieur à 12 pour la session, vous perdez le statut d'étudiant à temps complet. Vous pourriez en subir différentes conséquences, dont la perte du droit de travailler et votre admissibilité à certaines bourses.

Dates à retenir!*

	Automne 2019	Hiver 2020	Été 2020
Date limite d'inscription aux cours	30 août	10 janvier	1 ^{er} mai
Début des cours	3 septembre	13 janvier	première période : 4 mai deuxième période : 6 juillet
Période de modification du choix de cours	3 au 10 septembre incl.	13 au 21 janvier incl.	variable
Abandon de cours avec remboursement des droits de scolarité	17 septembre	27 janvier	date variant selon la durée des cours**
Paiement des droits de scolarité	15 octobre	15 février	15 juin
Semaine de lecture	28 octobre au 1 ^{er} novembre incl.	2 au 6 mars incl.	aucune
Abandon de cours sans remboursement des droits de scolarité et sans mention d'échec	12 novembre	23 mars	date variant selon la durée des cours**
Jours fériés ou congés	14 octobre et 6 décembre	10 et 13 avril	24 juin et 1 ^{er} juillet
Fin des cours	13 décembre	24 avril	varie selon les cours**
Période d'examens	16 au 20 décembre incl.	27 avril au 1 ^{er} mai incl.	aucune

*Sujet à modification

**Consultez le calendrier complet :

www.ulaval.ca/les-etudes/programmes-cours-horaire/calendriers-universitaires

Dates à retenir!*

	Automne 2020	Hiver 2021	Été 2021
Date limite d'inscription aux cours	28 août	8 janvier	30 avril
Début des cours	31 août	11 janvier	première période : 3 mai deuxième période : 5 juillet
Période de modification du choix de cours	31 août au 8 septembre incl.	11 au 19 janvier incl.	variable
Abandon de cours avec remboursement des droits de scolarité	14 septembre	25 janvier	date variant selon la durée des cours**
Paiement des droits de scolarité	15 octobre	15 février	15 juin
Semaine de lecture	26 au 30 octobre incl.	1 ^{er} au 5 mars incl.	aucune
Abandon de cours sans remboursement des droits de scolarité et sans mention d'échec	9 novembre	22 mars	date variant selon la durée des cours**
Jours fériés ou congés	12 octobre et 8 décembre	2 et 5 avril	24 juin et 1 ^{er} juillet
Fin des cours	11 décembre	23 avril	varie selon les cours**
Période d'examens	14 au 18 décembre incl.	26 au 30 avril incl.	aucune

*Sujet à modification

**Consultez le calendrier complet :

www.ulaval.ca/les-etudes/programmes-cours-horaire/calendriers-universitaires

Carte d'identité de l'Université Laval

Plusieurs services exigent la carte d'identité (ex.: la Bibliothèque, le PEPS, etc.). La transmission d'une photo pour la production de votre carte d'identité se fait en ligne à monPortail. Des indications vous seront transmises par courriel au moment opportun. Votre carte vous sera remise au début de la session sur présentation de votre passeport.

www.ulaval.ca/etudiants-actuels/etudes/carte-didentite

Attention! Conservez précieusement votre carte d'identité, car des frais s'appliquent pour la réimpression.

Droits de scolarité et autres frais

Le paiement des droits de scolarité et autres frais est régi par les dispositions du Règlement sur les frais d'admission et d'inscription. La facture est disponible dans votre dossier monPortail.

Modalités de paiement :

- en ligne sur le site Web de votre institution financière
- en personne au kiosque de service et d'information Le Point par carte de débit, chèque ou mandat-poste
- en personne dans une institution financière canadienne
- par virement bancaire international

www.ulaval.ca/etudes

Attention! Le Point est situé à l'entrée des pavillons Maurice-Pollack et Alphonse-Desjardins.

Plan de cours

Lors du premier cours, l'enseignant présente un plan de cours qui indique les objectifs, le contenu, la bibliographie, la ou les formules pédagogiques, le calendrier des activités, les modalités d'évaluation et, s'il y a lieu, les modalités particulières du cours, par exemple, s'il est offert en ligne, à distance, en formule intensive, etc. **Il est important d'en connaître les détails et d'en respecter les exigences.** Le plan de cours est aussi disponible sur le site de cours sur monPortail.

La quantité d'information diffusée dans les cours est très importante, et ce, dès le début d'une session. Les travaux et la préparation aux examens doivent être planifiés dès les premières semaines de cours. Les examens sont généralement concentrés sur deux périodes d'une semaine, l'une à la mi-session et l'autre à la fin de la session.

Attention! Vous serez pénalisé si vous remettez un travail après la date indiquée dans le plan de cours.

Exigence de la langue anglaise

Plusieurs programmes exigent, pour l'obtention d'un diplôme, l'atteinte d'un certain niveau d'anglais. Vous pouvez évaluer votre niveau de maîtrise de l'anglais au moyen du test TOEIC ou VEPT. Si vous n'avez pas atteint le niveau requis, votre direction de programme pourra alors exiger une scolarité d'appoint pour répondre aux exigences de diplomation du programme d'études.

Astuce! Nous vous recommandons fortement de **passer un test de connaissance de l'anglais** à l'École de langues de l'Université Laval **dès le début de vos études**. Ne pas répondre à cette exigence universitaire retardera la session de diplomation et entraînera de lourdes conséquences sur le renouvellement éventuel de votre statut légal au Canada.

Courriel ulaval.ca

Dès le dépôt de votre offre d'admission à l'Université Laval, une adresse courriel personnalisée vous a été attribuée. Toutes les communications provenant des facultés, professeurs, associations étudiantes, services de l'Université Laval, etc., vous parviendront à cette adresse. Vous pouvez y accéder en visitant monPortail ou sur courriel.ulaval.ca.

Relation avec les enseignants et membres du personnel

La relation entre les enseignants et les étudiants est généralement fondée sur un rapport direct et sans formalisme. Il est possible de prendre rendez-vous avec un enseignant en se présentant à son bureau ou encore par courriel ou par téléphone.

Cependant, avant de rencontrer un enseignant ou un membre du personnel, informez-vous toujours de la nécessité de prendre un rendez-vous. Cela vous évitera de perdre du temps en vous rendant inutilement sur les lieux. Il est aussi très important de respecter votre engagement en vous présentant à l'heure et à la date prévues. La ponctualité est de mise. Si vous devez annuler un rendez-vous, informez-en la personne dans les meilleurs délais.

Enfin, il est fréquent de voir l'enseignant tutoyer l'étudiant et vice versa. N'y voyez rien d'inconvenant, cela fait partie des particularités de la culture québécoise.

Cours utiles pour bien débiter vos études au Québec

Il existe des cours à l'Université Laval pour vous aider à bien débiter vos études au Québec.

Découvrir le Québec : un nouveau milieu de vie (GPL-1900 ou GPL-0150)

Offert aux trois cycles à la session d'automne, ce cours de 3 crédits présente différentes facettes de la réalité québécoise, dont les suivantes :

- connaître les grandes lignes de l'histoire du Québec
- découvrir la culture québécoise à travers son histoire, sa littérature et ses arts
- connaître les institutions politiques québécoises
- découvrir la ville de Québec et ses nombreux visages
- aborder le Québec d'aujourd'hui et les grands enjeux à venir
- mieux comprendre et intégrer son nouvel environnement social

L'insertion universitaire en milieu francophone nord-américain (GPL-1901 ou GPL-0901)

Ce cours de 3 crédits offert au 1^{er} cycle facilitera votre insertion universitaire, en particulier si vos études antérieures ont été réalisées dans des contextes culturels et éducatifs différents, notamment en :

- vous familiarisant avec la culture universitaire nord-américaine
- favorisant la prise en charge de vos apprentissages
- expliquant les règles et codes relatifs aux études au Québec

Réussir ses études universitaires à l'ère du numérique : rechercher et présenter l'information (EDC-4000 ou EDC-7011)

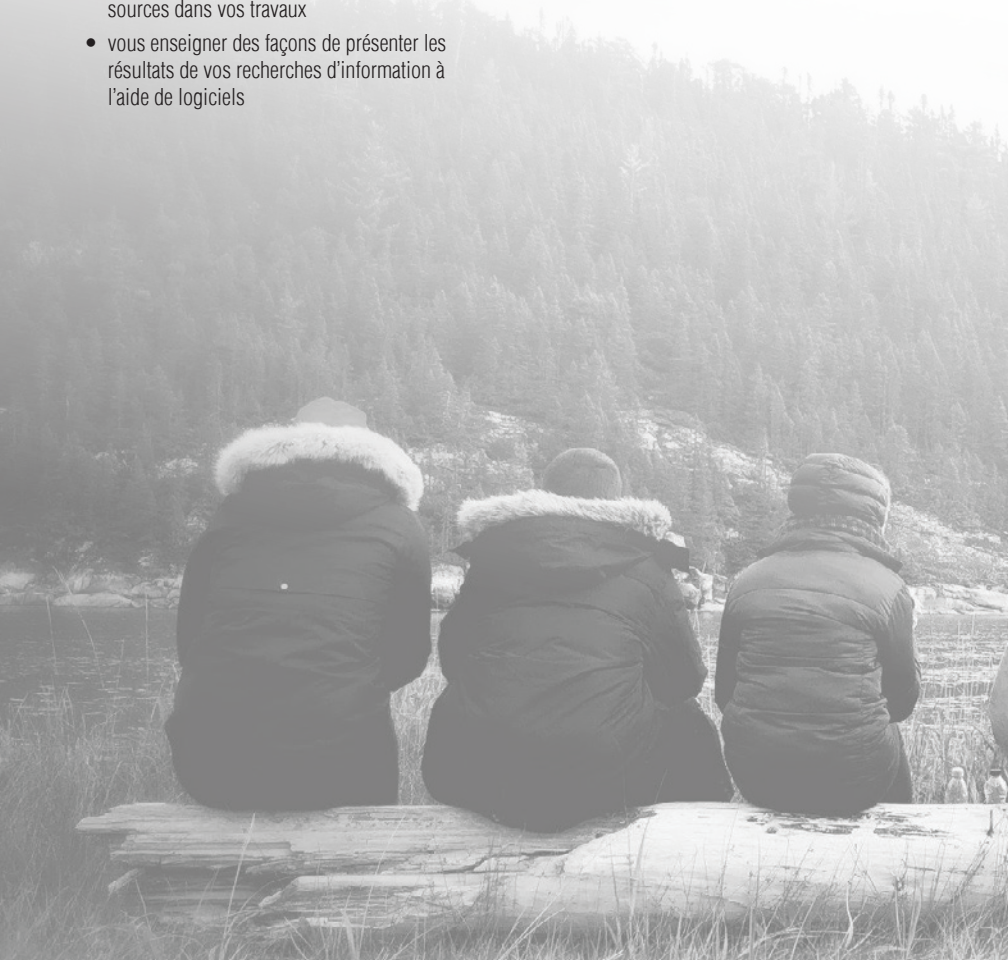
Ce cours offert aux trois cycles vise à :

- vous familiariser à la démarche de recherche d'information en bibliothèque et sur le Web
- vous permettre d'évaluer efficacement les données de vos recherches documentaires
- vous apprendre à citer adéquatement les sources dans vos travaux
- vous enseigner des façons de présenter les résultats de vos recherches d'information à l'aide de logiciels

Le Québec moderne à travers sa langue (FLS-2100)

Ce cours de 3 crédits offert au 1^{er} cycle permet de se familiariser avec les principales caractéristiques du Québec moderne.

Les thèmes abordés sont la langue, les activités saisonnières, la gastronomie, le marché du travail et les valeurs communes. Ils sont présentés à l'aide de moyens variés : audios, vidéos, photos, chansons et documents divers.





CHAPITRE 3

Formalités d'immigration

Toute personne qui n'a pas le statut de citoyen canadien ou de résident permanent du Canada et qui désire étudier au Québec doit en obtenir l'autorisation auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Vous devez avoir en votre possession des documents d'immigration valides durant toute la période de votre séjour. **N'oubliez pas de remettre une copie de vos documents au Bureau du registraire lors de chaque renouvellement de statut !**

Ministère de l'Immigration, de la Diversité
et de l'Inclusion
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
www.cic.gc.ca

Pour consulter un résumé des démarches d'immigration, référez-vous à www.ulaval.ca/immigration.

Service de consultation individuelle

Les conseillers aux étudiants étrangers du Bureau de la vie étudiante peuvent vous accompagner dans vos démarches d'obtention ou de renouvellement de vos documents d'immigration liés à votre séjour d'études. Ils peuvent également répondre à vos questions concernant l'adaptation et l'intégration au campus et à la vie au Québec. N'hésitez pas à venir les rencontrer.

Pour vous renseigner sur le fonctionnement du service de consultation et les horaires, consultez le www.bve.ulaval.ca/consultations.

Pour poser une question à un conseiller par courriel, écrivez à etudiantsetrangers@bve.ulaval.ca.

Crédit photo : Amaury Retailleau, étudiant à la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design et participant au concours photo organisé par le Bureau de la vie étudiante.



CHAPITRE 4

Ressources et services aux étudiants

Internet sur le campus (Wi-Fi)

L'Université Laval offre gratuitement un accès sans fil au réseau Internet. Le réseau sans fil couvre entièrement le campus de Québec et la majorité des édifices hors campus de l'Université Laval.

Pour vous connecter au Wi-Fi :

1. Choisissez le réseau **Eduroam**
2. Inscrivez votre **IDUL@ulaval.ca**
3. Inscrivez votre mot de passe (**NIP**)

Le Point - kiosque d'accueil et d'information de l'Université Laval

Au cœur de l'expérience étudiante, Le Point offre une multitude de services et d'informations en un seul lieu. Son équipe centrée sur les besoins des étudiants assure accueil, soutien et accès aux ressources sur le campus.

Les services au kiosque Le Point sont offerts sur place seulement :

- information
- paiement des droits de scolarité
- distribution de l'agenda universitaire
- location de casiers

Attention! Le Point est situé à l'entrée des pavillons Maurice-Pollack et Alphonse-Desjardins.

Bibliothèque

Spécialisée dans toutes les disciplines enseignées à l'Université Laval, la Bibliothèque vous donne accès à de nombreux espaces de travail et à près de 6 millions de documents : livres, dictionnaires, périodiques, thèses, films, musique, statistiques, en plus de milliers de ressources électroniques.

Soutien aux études

Profitez des nombreux services personnalisés mis à votre disposition.

Centre de services technologiques

Utilisation de votre IDUL et de votre mot de passe, configuration de l'impression sans fil, services-conseils, etc.

Consultation en bureautique

Utilisation des principaux logiciels bureautiques et application des règles de présentation matérielle en vigueur à la Faculté des études supérieures et postdoctorales.

Consultation en français écrit

Notions utiles pour l'écriture de textes et le développement de stratégies de révision et d'autocorrection.

www.bibl.ulaval.ca, menu Services

Formations

Les formations de la Bibliothèque vous feront gagner temps et efficacité :

- formation individuelle sur l'ABC de la Bibliothèque (formations de base et visites des lieux)
- recherche sur des sujets spécialisés (statistiques, droit, etc.)
- soutien à la rédaction
- utilisation de logiciels (EndNote, LaTeX, etc.)

Pour vous inscrire à une formation :
www.bibl.ulaval.ca, menu Services, section Formations.

Recherche documentaire et information

Vous souhaitez vous renseigner sur les services et ressources de la Bibliothèque et obtenir de l'aide pour votre recherche documentaire? Consultez le personnel:

- par clavardage sur le site Web de la Bibliothèque
- par courriel à bibl@bibl.ulaval.ca
- à l'un des comptoirs d'aide à la recherche de la Bibliothèque

Vous avez besoin d'une aide à la recherche spécialisée dans votre discipline? Communiquez avec votre bibliothécaire-conseil à www.bibl.ulaval.ca, menu Explorer par discipline.

Bibliothèque (deux principaux sites):
pavillons Jean-Charles-Bonenfant
et Alexandre-Vachon
www.bibl.ulaval.ca

Bureau de la vie étudiante (BVE)

Le Bureau de la vie étudiante appuie activement les étudiants dans la réalisation de leurs projets parascolaires et met en valeur leur talent: il encourage chaque personne à développer son plein potentiel.

Le Bureau de la vie étudiante:

- accueille les étudiants de toute provenance
- offre le soutien nécessaire aux étudiants pour un séjour réussi
- joue un rôle-conseil auprès des étudiants et des associations étudiantes pour faciliter leur intégration, leur implication, leurs initiatives et leurs projets
- reconnaît de différentes façons l'implication parascolaire des étudiants

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2344
www.bve.ulaval.ca

Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF)

Le Bureau des bourses et de l'aide financière a pour rôle de vous informer et de vous conseiller sur les divers programmes d'aide financière, les bourses d'études et les autres sources possibles de financement. Vous y trouverez toutes les réponses concernant le financement global de vos études.

L'équipe spécialisée du BBAF offre:

- un service complet et personnalisé pour vous guider dans la recherche d'aide financière ou dans votre processus de candidature à une bourse d'études
- de l'information sur plus de 900 concours de bourses d'études dont les critères d'admissibilité sont très variés
- différents outils permettant de mettre à jour vos connaissances en matière de finances personnelles
- un calculateur interactif pour faire votre budget personnalisé (faistonbudget.ca)

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2546
www.bbaf.ulaval.ca

Bureau du registraire

Au cœur de la gestion des études, le Bureau du registraire est responsable de l'admission, de l'inscription, de la gestion du dossier étudiant et de la diplomation. Dès votre arrivée et tout au long de votre séjour, vous devez y présenter vos documents légaux à jour (CAQ, permis d'études et passeport).

Vous pouvez également vous adresser au Bureau du registraire pour obtenir la carte d'identité, des relevés de notes officiels (frais applicables), des informations sur l'assurance maladie et hospitalisation.

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2440
www.reg.ulaval.ca

Centre d'aide aux étudiants (CAE)

Le Centre d'aide aux étudiants vous offre des services (entrevues, ateliers, exposés) dispensés par des conseillers d'orientation et des psychologues pour l'un ou l'autre des secteurs suivants :

- orientation scolaire et professionnelle
- apprentissage et réussite
- psychologie
- accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap

Pavillon Maurice-Pollack, local 2121
www.aide.ulaval.ca

Achat des livres de cours sur le campus

Librairie Coop Zone

Vous trouverez à la librairie Coop Zone tous les manuels scolaires et recueils de textes nécessaires pour vos cours ainsi que des livres, des dictionnaires, du matériel d'artiste, des articles de papeterie, du matériel informatique, un service technique informatique et des vêtements. Il est également possible de vous y procurer des livres de cours usagés.

Devenez membre de la Coop Zone

pour bénéficier de rabais sur vos achats.

Point de vente principal
Pavillon Maurice-Pollack, local 1100

Autres points de vente
Pavillon Ferdinand-Vandry, local 1625
Édifice Beenox - Zone, 305, boulevard Charest Est

Coop Zone de l'Université Laval
www.zone.coop

Cégep Limoilou
1300, 8^e avenue local 1201.

Photocopies et impressions

Pour tous vos travaux d'impression, de numérisation ou de photocopie, le Service de reprographie a mis sur pied une plateforme web qui permet d'acheter des crédits d'impression et de profiter d'une soixantaine d'imprimantes multifonctions libre-service mises à la disposition des usagers dans 20 pavillons sur le campus de l'Université Laval.

Ce système permet d'imprimer sans fil et ne requiert pas le téléchargement d'un pilote d'imprimante. Il est accessible à partir de votre portable, tablette ou téléphone intelligent et des ordinateurs mis à votre disposition dans les libres-services des comptoirs du Service de reprographie, à la Bibliothèque et dans les laboratoires informatiques des facultés..

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site du Service de reprographie à l'adresse :
www.srep.ulaval.ca.

Service de sécurité et de prévention (SSP)

Le campus de l'Université Laval est l'un des plus sécuritaires au Canada. Les agents patrouilleurs du Service de sécurité et de prévention (SSP) s'occupent de votre sécurité 365 jours par année, 24 heures sur 24.

Urgence : 911

Urgence UL : 555 ou téléphone rouge
Objets perdus : 418 656-2131 poste 408500
Stationnement : 418 656-3359
Pavillon Ernest-Lemieux, local 1533
www.ssp.ulaval.ca

Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS)

Le Pavillon d'éducation physique et des sports (PEPS) offre à la communauté universitaire plus d'une centaine d'activités sportives. Considéré comme le plus grand centre sportif dans l'est du Canada, le PEPS est muni d'installations exceptionnelles :

- salle d'entraînement de 17 000 pi²
- deux piscines et un bassin avec jeux d'eau
- courts de badminton, basketball, racquetball, squash, tennis, tennis de table et volleyball
- stade couvert de soccer
- gymnases multisports
- piste intérieure de 200 mètres
- murs d'escalade
- deux patinoires
- salles de danse et de combat
- golf intérieur
- clinique du PEPS – Sport. Santé. Mouvement.

Le PEPS dispose également de plusieurs terrains extérieurs dont :

- champ de pratique de golf
- stade de football/soccer
- piste d'athlétisme de 400 mètres
- terrains de volleyball de plage, de softball, de tennis, de soccer et d'ultimate frisbee

Adhésion : Tous les étudiants inscrits à 12 crédits de cours ou plus sont automatiquement membres du PEPS et profitent gratuitement des 4 privilèges suivants : piscines, patinoires, réservation de terrains et piste de jogging. Ils bénéficient également de tarifs préférentiels sur les nombreux cours offerts dans la programmation.

La carte d'identité de l'Université Laval sert de carte de membre au PEPS.

Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS)

www.peps.ulaval.ca



CHAPITRE 5

Associations étudiantes

L'Université Laval compte plus de 200 associations actives qui contribuent à enrichir la vie étudiante sur le campus.

Associations de campus

Il existe deux associations qui rassemblent tous les étudiants selon leur cycle d'études :

Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL)

- représente tous les étudiants inscrits au 1^{er} cycle auprès des commissions et groupes universitaires et gouvernementaux
- défend, représente et fait la promotion des droits, intérêts et idées de ses membres
- met à la disposition des étudiants plusieurs services (ex. comptoirs alimentaires, assurance collective dentaire, de vision et de soins de santé)
- offre plusieurs centaines d'emplois sur le campus
- offre du soutien financier aux projets étudiants

Pavillon Maurice-Pollack, local 2265
www.cadeul.ulaval.ca

Association des étudiantes et étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (ÆLIÉS)

- représente les étudiants inscrits aux programmes de 2^e et 3^e cycles
- défend, représente et fait la promotion des droits, intérêts et idées de ses membres
- encourage et soutient financièrement les initiatives et les projets de ses membres
- offre de nombreux services (ex. : gestion de l'assurance collective dentaire, de vision et de soins de santé)

Maison Marie-Sirois
www.aelies.ulaval.ca

Associations étudiantes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles

L'Université Laval reconnaît des associations facultaires, départementales et de programmes. Elles font valoir vos droits et s'assurent que vous avez accès à une formation de qualité ainsi qu'à un encadrement adéquat. La participation aux activités de votre association est d'une grande importance, tant pour les activités sociales que pour la représentation politique auprès de votre programme, département, école ou faculté.

Activités d'intégration

Pour les étudiants débutant un baccalauréat, participer aux activités d'intégration (initiations) est une coutume bien ancrée au Québec. Loin d'être aussi extravagantes que dans les films américains, il s'agit plutôt d'un moyen idéal pour rencontrer vos futurs camarades de classe!

Les activités d'intégration sont organisées par les associations étudiantes. Si vous voulez de l'information, présentez-vous au local de votre association de programme ou envoyez un courriel aux responsables de l'association.

Associations étudiantes parascolaires

Les associations parascolaires à vocation culturelle, sportive, récréative, à caractère spirituel ou religieux, etc., vous permettent de rencontrer des gens qui partagent vos intérêts. Elles favorisent le développement de compétences complémentaires à votre programme d'études et permettent l'échange, l'entraide et le partage entre les étudiants.

Astuce ! Vous trouverez la liste complète de toutes ces associations sur le site Web de la Direction des services aux étudiants.
www.dse.ulaval.ca/associations

Crédit photo : Jacques Nouvel, étudiant à la maîtrise en
administration des affaires et participant au concours
photo organisé par le Bureau de la vie étudiante.





CHAPITRE 6

Se loger

Logement temporaire

Vous n'avez pas de logement au moment de votre arrivée à Québec? Vous pourrez **vous loger temporairement et à coût modique** (moins de 50\$ par nuit) à différents endroits dont vous trouverez la liste en page 52 de ce guide.

Pour connaître d'autres possibilités de logement temporaire,

visitez le www.bve.ulaval.ca/logement

Logement sur le campus

Le Service des résidences dispose de 2300 chambres réparties dans quatre résidences. Trois de ces résidences sont mixtes, bien que les hommes et les femmes ne partagent pas les mêmes étages.

Le coût du loyer inclut les services suivants :

- mobilier de base
- lavabo
- téléphone et messagerie vocale
- prise de télévision et entrée du câble
- Internet sans fil
- case postale
- chauffage
- électricité
- toilettes et douches sur chaque étage
- cuisines communes

Note : la literie n'est pas fournie, mais il est possible d'en louer.

Sur place, on peut louer un four micro-ondes, un réfrigérateur, un téléviseur et un lecteur DVD.

Les résidences sont desservies par les couloirs souterrains qui relient la majorité des pavillons du campus et elles sont à moins de quinze minutes de marche de trois importants centres commerciaux.

Service des résidences

418 656-2921

www.residences.ulaval.ca

Attention ! Les chambres en résidence sont populaires. Il est nécessaire de réserver une chambre plusieurs mois à l'avance.

Le Service des résidences organise des activités pour créer un milieu de vie stimulant et rassembleur :

- Grand don
(bacs d'objets dont les personnes souhaitent se départir au sous-sol des pavillons respectifs)
- Fête des voisins (l'occasion parfaite pour créer de belles amitiés.)
- randonnées
- ateliers de danse
- soirées café
- et bien d'autres activités...

Vous trouverez plus d'informations sur le site www.residences.ulaval.ca/animation-et-loisirs/

Logement hors campus

Pour effectuer votre recherche de logement à Québec :

- parcourez les **sites Web** suivant :
www.lespac.com
www.quebec.kijiji.ca
www.facebook.com/marketplace/quebec
- repérez les affiches ou pancartes *À louer* directement sur les immeubles ou les maisons
- consultez les babillards situés dans les différents pavillons sur le campus

Vous trouverez plus de ressources en consultant :
www.bve.ulaval.ca/logement.

Types de logements en location

Voici une brève description des différents types de logements disponibles au Québec :

Chambre

Lorsque vous louez une chambre, vous partagez les aires communes (cuisine, salle de bain, salle de lavage, salon, etc.) avec les autres locataires ou avec les propriétaires. Généralement, tous les meubles et les électroménagers sont fournis. La location d'une chambre est une formule simple et économique. Avant de louer, entendez-vous avec le propriétaire sur les conditions de location, l'utilisation des électroménagers, de la salle de lavage, sur la possibilité ou non de recevoir des visiteurs, etc.

Logement (1 ½, 2 ½, 3 ½, 4 ½, etc.)

Au Québec, on désigne un logement par le nombre de pièces qu'il possède. La salle de bain est considérée comme une demi-pièce.

Meublé, semi-meublé, chauffé, éclairé

Un appartement meublé comprend tous les meubles, le réfrigérateur, la cuisinière et quelquefois les ustensiles et la vaisselle pour la cuisine de base.

Un appartement semi-meublé comprend le réfrigérateur et la cuisinière, et parfois la laveuse et la sècheuse.

Un appartement dit chauffé et éclairé signifie que le chauffage et les dépenses en électricité sont incluses dans le prix du loyer. Il peut arriver qu'un logement soit uniquement chauffé. Lorsque vous louez un appartement chauffé dont la température est contrôlée par le propriétaire, ce dernier a l'obligation de la maintenir à un minimum de 21°C.

Colocation

La colocation est le partage d'un grand appartement entre plusieurs locataires. C'est une façon pratique de diminuer les coûts (Internet, chauffage, etc.) d'un appartement. Cette forme de location est très répandue chez les étudiants québécois. Vous trouverez plusieurs offres de colocation sur les babillards du campus et les sites Web de petites annonces.

Sous-location

Un locataire quittant la ville pour une courte période et souhaitant conserver son appartement pendant son absence cherche souvent un sous-locataire. Habituellement, les personnes sous-louant leur appartement y laissent plusieurs meubles. Avant de signer un contrat de sous-location, assurez-vous que le propriétaire de l'appartement autorise la sous-location.

Quelques conseils pour bien choisir son logement

Vous avez repéré un logement qui semble correspondre à vos besoins ?

- 1) Téléphonez au locateur sans attendre afin de connaître les spécificités (nombre de chambres, services compris ou non dans le loyer, étage, stationnement, buanderie dans l'immeuble, balcon, etc.).
- 2) Obtenez le plus possible d'information afin de ne pas perdre de temps à visiter un logement qui ne vous convient pas.
- 3) Prenez rendez-vous avec le propriétaire ou le concierge pour aller le visiter durant le jour (meilleur éclairage).
- 4) Inspectez toutes les pièces et vérifiez l'état du logement et de toutes ses composantes.
- 5) Vérifiez, s'il y a lieu, les aires communes de l'habitation (buanderie, espaces de rangement, etc.).

Astuce !

- Visitez toujours un logement avant de vous engager financièrement ou de signer votre bail.
- Lorsque vous calculez le coût de location, n'oubliez pas de tenir compte des dépenses liées aux services essentiels : chauffage, électricité, assurances, transports, stationnement et Internet.

Contrat de location (le bail)

Vous avez finalement trouvé l'appartement idéal. Il vous reste encore une chose à faire avant de vous installer : signer le bail.

Au Québec, le bail expire généralement le 30 juin de chaque année. On peut cependant contracter un bail à tout moment de l'année. **Avant de signer un bail, lisez-le en entier très attentivement.**

Assurez-vous :

- que le bail contienne toutes les conditions discutées avec le propriétaire
- de bien comprendre quels sont les services que vous devez payer et ceux qui seront payés par le propriétaire
- que le logement indiqué au bail est bien celui que vous avez visité et accepté de louer
- de connaître vos responsabilités si vous optez pour la colocation (par exemple, certains propriétaires indiqueront dans votre bail que les colocataires sont tous solidairement responsables du paiement du loyer; ainsi, si votre colocataire omet de payer, le paiement de sa part du loyer vous sera exigé)

La Loi sur la Régie du logement stipule que vous êtes en droit de recevoir une copie du bail dans les dix jours suivant sa signature.

Paieement du loyer

Comme locataire, vous devez payer la totalité de la mensualité du loyer à la date indiquée au bail, qui est généralement le 1^{er} jour de chaque mois. De son côté, le propriétaire doit également respecter certaines règles. Par exemple, il peut demander uniquement le paiement du premier mois de loyer comme avance et il ne peut pas exiger de chèques postdatés ni de sommes d'argent sous forme de dépôt.

Usage et entretien du logement

En signant un bail, le propriétaire s'engage à vous livrer un logement fonctionnel, propre et en bon état. À titre de locataire, vous vous engagez à le maintenir dans cet état. Si le logement que vous louez comporte des défauts (ex. bris divers), assurez-vous qu'ils soient mentionnés dans le bail.

Vous voulez renouveler votre bail ?

Lorsque la fin du bail approche, vous devez décider si vous voulez rester dans le même logement ou le quitter. Le propriétaire doit vous donner un avis de modification du bail s'il désire changer les termes,

dans des délais prévus par la loi, généralement de **3 à 6 mois avant la fin du bail**.

À la réception de l'avis de modification du bail, vous disposez d'un mois pour informer le propriétaire **par écrit** si vous acceptez les modifications, si vous les rejetez mais souhaitez demeurer dans le même logement, ou si vous avez l'intention de déménager à la fin du bail.

Si vous ne répondez pas à l'avis du propriétaire, les modifications sont réputées avoir été acceptées et le bail est automatiquement renouvelé.

Vous voulez quitter votre logement à la fin de votre bail ?

Si vous prévoyez quitter votre logement à la fin de votre bail, vous devez donner un préavis écrit à votre propriétaire. Pour un bail d'une durée d'un an, le délai de préavis est généralement de 3 à 6 mois, sinon le bail sera automatiquement renouvelé aux mêmes conditions. Pour un bail d'une durée moindre, le délai de préavis sera plus court.

Régie du logement (droits et obligations)

1 800 683-2245
www.rdl.gouv.qc.ca

Le Bail (conseils et accompagnement)

418 523-6177
www.lebail.qc.ca

Assurance habitation

Vous n'êtes pas obligé d'assurer vos meubles, votre appartement ou votre maison, mais **il est fortement conseillé** de le faire. Autrement, vous risquez de vous retrouver dans une situation difficile si, par exemple, vous perdez vos biens à la suite d'un incendie ou d'un vol. De plus, si vous êtes responsable d'un incendie dans l'immeuble où vous habitez, vous pourriez être tenu de payer le coût des

dommages causés à la propriété et aux biens des autres locataires.

Les courtiers et les compagnies d'assurance privées offrent une gamme de services dont l'assurance responsabilité civile et des protections contre le feu et le vol. Les courtiers sont des professionnels en assurances qui vous aident, gratuitement, à obtenir la couverture répondant le mieux à vos besoins.

Bureau d'assurance du Canada

1 877 288-4321
www.bac-quebec.qc.ca

Assurance Québec

www.assurance-qc.com

Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ)

1 800 516-6258
www.rccaq.com

Service d'électricité

Au Québec, le service d'électricité est fourni par Hydro-Québec. Si les frais de l'électricité ne sont pas inclus dans le coût du logement, il vous faudra communiquer avec Hydro-Québec pour activer le service.

Hydro-Québec

1 888 385-7252
www.hydroquebec.com

Service d'eau potable

L'eau courante de l'aqueduc municipal est potable et gratuite et l'abonnement au service est automatique. Il n'est donc pas nécessaire d'acheter de l'eau embouteillée ou de communiquer avec un fournisseur d'eau.



CHAPITRE 7

Se déplacer

Laissez-passer universitaire

Le Laissez-passer universitaire (LPU) est un titre de transport en commun exclusif aux étudiants à temps complet de l'Université Laval. Il offre un accès illimité aux services réguliers du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société de transport de Lévis (STLévis) pour les sessions d'automne et d'hiver.

Son coût de 120,60 \$ par session (tarif 2019-2020) figure parmi les frais institutionnels obligatoires et est facturé automatiquement à tous les étudiants inscrits à temps complet.

Étudiants inclus	Étudiants exclus
• Étudiants inscrits à temps complet à l'Université Laval (sauf exceptions)	• Inscrits à temps partiel • Visiteurs • Stagiaires postdoctoraux

Comment vous procurer le LPU ?

Pour recevoir votre LPU, vous devez faire votre demande en ligne. Rendez-vous dans la section Services de monPortail et suivez les différentes étapes.

Les informations sur la façon de récupérer votre LPU, une fois la démarche effectuée sur monPortail, vous seront indiquées à ce moment.

Exceptions

Sous certaines conditions, il est possible de faire une demande d'adhésion au Laissez-passer universitaire ou une demande de retrait. Les étudiants pouvant demander l'adhésion, dont les étudiants visiteurs, recevront par courriel, du Bureau du registraire, une attestation qui leur permettra d'entamer leurs démarches.

Attention ! Le LPU est valide du 1er septembre au 31 décembre pour la session d'automne et du 1er janvier au 30 avril pour la session d'hiver. Durant l'été, vous pourrez utiliser votre carte LPU pour acheter un titre Étudiant + du RTC ou un titre privilège de la STLévis.

Pour tous les détails, consultez le www.ulaval.ca/lpu

Réseau de transport de la Capitale (RTC)

Le RTC offre ses services dans l'agglomération de Québec. **Pour connaître les parcours** qui desservent votre secteur, consultez Google Map ou encore, téléchargez l'application mobile (Nomade) du RTC sur votre téléphone ou tablette.

Réseau de transport de la Capitale
Service à la clientèle: 418 627-2511
www.rtcquebec.ca

Pour les personnes ne bénéficiant pas du LPU, il est possible de se procurer d'autres titres de transport du RTC :

Titres de transport	Vous devez vous procurer		Coût pour 2019-2020
1 passage (argent comptant)	Monnaie exacte dans tous les autobus; les chauffeurs ne rendent pas la monnaie et ne vendent pas de billets		3,50 \$
1 passage (billet)	Carte OPUS ou Occasionnelle (gratuite)	Où ? Dans un point de vente du RTC, dont le dépanneur Chez Alphonse, situé au pavillon Maurice-Pollack	3,10 \$ par billet
Le mensuel Étudiant +	Carte OPUS avec photo au coût de 15 \$		59,80 \$
Le mensuel Général	Carte OPUS sans photo au coût de 6 \$ (Si vous n'êtes pas admissible au mensuel Étudiant +)		89,50 \$

Pour connaître les titres de transport de la STLévis, consultez le www.stlevis.ca

Vélo

Il est possible d'utiliser le vélo pour vous déplacer. Vous trouverez l'information sur le réseau cyclable de la ville en visitant les sites suivants :

www.ville.quebec.qc.ca

www.velo.qc.ca

www.routeverte.com

Location de vélo

Plus de 60 vélos sont mis à la disposition des membres de la communauté universitaire pour leurs déplacements. Une fois inscrit au service, vous pourrez effectuer des locations de vélos au coût de 1\$/heure sur présentation d'une pièce d'identité officielle. Plusieurs forfaits sont disponibles incluant des locations de soir et de fin de semaine.

Coop Roue-libre

Roulotte située dans l'aire de stationnement en face du pavillon Alphonse-Desjardins

De mai à octobre

www.cooprouelibre.com

Covoiturage

Vous désirez visiter d'autres villes du Québec ou de l'Amérique du Nord, optez pour le covoiturage pour vos déplacements !

Voici deux organisations dédiées au covoiturage :

- www.covoiturage.ca/ulaval
- Amigo Express
1 877 264-4697
www.amigoexpress.com

Autocars

Vous souhaitez profiter de votre séjour à l'Université Laval pour découvrir d'autres régions du Canada et des États-Unis ? Vous trouverez ci-dessous les principales compagnies d'autocars desservant le Québec, l'Ontario et le nord des États-Unis.

De Québec (destinations sélectionnées)

Montréal : www.orleansexpress.com *

Chicoutimi : www.intercar.qc.ca

Rimouski et Gaspésie : www.orleansexpress.com

Sherbrooke : www.autobus.qc.ca

De Montréal (destinations sélectionnées)

Toronto : www.megabus.com

Ottawa : www.greyhound.ca

New-York : www.greyhound.ca

Boston : www.greyhound.ca

Pour les adresses complètes, référez-vous à la page 54 de ce guide.

Autres destinations : utilisez le moteur de recherche www.busbud.com.

* Navettes étudiantes entre l'Université Laval et Montréal

La compagnie Orléans Express offre aux étudiants à temps complet un service d'autocars à destination de Montréal à partir de l'Université Laval durant les fins de semaine.

Départ le vendredi et retour le dimanche.

www.orleansexpress.com/fr/horaires-tarifs/montreal-universite-laval



CHAPITRE 8

Travailler durant vos études

Travail

Conditions à satisfaire pour travailler au Canada

Pour être autorisé à travailler au Canada durant vos études, vous devez en tout temps répondre aux deux conditions suivantes :

- être inscrit à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver
- détenir un permis d'études valide

Selon les études effectuées à l'Université Laval, vous pourriez être autorisé à travailler sur le campus ou à l'extérieur de ce dernier.

Type d'études	Possibilité de travail	
	Sur le campus	À l'extérieur du campus
Programme d'échange (avec permis d'études)	X	X
Études libres	X	
Programme d'apprentissage du français (FLE, FLS)	X	
Scolarité préparatoire	X	
Programme menant à un diplôme de l'Université Laval	X	X

Abandon de cours

Si, lors d'une session, vous abandonnez un cours et que vous n'êtes plus étudiant à temps complet, vous devez cesser de travailler immédiatement.

Nombre d'heures de travail

Le nombre d'heures que vous êtes autorisé à travailler par semaine à l'extérieur du campus est limité à 20 lors des semaines de cours des sessions d'automne et d'hiver. Il n'y a pas de limite lors des congés prévus au calendrier (semaines de lecture et vacances de Noël).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'impose pas de limite quant au nombre d'heures que

vous pouvez travailler sur le campus. Toutefois, des règles internes peuvent s'appliquer.

Vacances scolaires et session d'été

Pour être autorisé à travailler à temps plein durant les congés prévus au calendrier, vous devez être inscrit à temps complet aux sessions précédant et suivant ces congés. Notez que si la session d'été est obligatoire dans votre programme d'études, vous devez alors vous inscrire à temps plein et vous êtes limité à 20 heures par semaine de travail hors campus.

www.ulaval.ca/immigration

Se renseigner

Vos autorisations à travailler sont inscrites sur votre permis d'études. En cas de doute, renseignez-vous auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ou au BVE.

www.cic.gc.ca

Attention! Les **nouveaux étudiants admis** à l'Université Laval peuvent commencer à travailler à compter du **1^{er} jour** de leur première session.

Stages

Les étudiants étrangers qui auront à effectuer un stage obligatoire dans le cadre de leurs études doivent généralement demander un permis de travail en vertu du programme de stage coop. Ce permis est gratuit et peut être demandé même si vous ne connaissez pas encore votre lieu de stage.

www.ulaval.ca/immigration

Attention! Même si le stage n'est pas rémunéré, le permis de travail est obligatoire. Nous vous conseillons de demander votre permis de travail plusieurs mois avant de débiter votre stage, et ce, même si vous n'avez pas encore trouvé un milieu de stage.

Service de placement (SPLA)

Le Service de placement (SPLA) vous invite à rencontrer un conseiller en emploi pour découvrir les outils essentiels à une intégration réussie au marché du travail.

Activez votre inscription dans le site Web du SPLA et vous pourrez :

- avoir accès à des milliers d'offres d'emploi et de stage
- rencontrer un conseiller en emploi spécialisé dans votre domaine d'études
- maîtriser les stratégies de recherche d'emploi
- faire corriger votre CV et votre lettre de présentation
- préparer une entrevue
- mieux connaître le marché de l'emploi dans votre domaine
- assister à des conférences, des activités carrière et des séances d'information avec des employeurs

Suivez la page Facebook du SPLA pour être à l'affût des dernières nouvelles et des concours!

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2447
www.spla.ulaval.ca

Numéro d'assurance sociale

Le numéro d'assurance sociale (NAS) est obligatoire pour occuper un emploi au Canada. Pour l'obtenir, vous devez vous présenter dans l'un des bureaux de Service Canada avec votre passeport et votre permis d'études. Il est essentiel qu'une mention vous autorisant à travailler soit inscrite sur votre permis d'études. Si ce n'est pas le cas et que vous avez le

droit de travailler, vous devrez faire modifier votre permis d'études par Immigration Canada avant de vous présenter à Service Canada.

Si tout est en règle, vous obtiendrez votre NAS lors de votre visite. Votre NAS portera la même date d'expiration que votre permis d'études. Ainsi, si vous prolongez ce dernier, vous devrez en faire de même avec votre NAS afin de pouvoir continuer à travailler.

Votre numéro d'assurance sociale est confidentiel. Il est important de le protéger contre une utilisation inappropriée, la fraude ou le vol. Ne transmettez jamais votre NAS si vous n'êtes pas certain de l'identité de votre interlocuteur.

Vous devriez uniquement avoir à fournir votre NAS aux instances suivantes :

- un employeur
- une institution financière canadienne
- les autorités gouvernementales (lors de demandes de prestations ou de services et lors de vos déclarations de revenus)
- un établissement d'enseignement

Il n'est pas nécessaire de fournir votre NAS pour louer un logement, obtenir un numéro de téléphone ou pour louer une voiture. Si on vous le demande, vous pouvez refuser de le fournir.

Service Canada
3229, chemin des Quatre-Bourgeois, 3^e étage
2500, boulevard Montmorency, suite 101
www.servicecanada.gc.ca

Attention! Ne pas confondre le numéro d'assurance sociale avec le numéro de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).



CHAPITRE 9

Soins de santé

Assurance maladie et hospitalisation

Les lois québécoise et canadienne en matière d'immigration obligent les étudiants non canadiens à détenir une assurance maladie et hospitalisation valide pour toute la durée de leur séjour au Canada.

Les étudiants de l'Université Laval sont automatiquement couverts par une assurance maladie et hospitalisation. **Cette assurance est obligatoire.**

Votre protection entre en vigueur dès votre arrivée en sol canadien selon les modalités suivantes : le **15 août** pour la session d'automne, le **15 décembre** pour la session d'hiver et le **15 avril** pour la session d'été.

La carte d'assurance privée Desjardins vous sera remise au Bureau du registraire lors de votre passage pour y déposer vos documents légaux.

Les frais d'assurance maladie et hospitalisation apparaîtront sur votre facture électronique des droits de scolarité en fonction de la durée de votre séjour. Coût annuel approximatif : 1 000 \$.

Pour plus d'informations :
www.ulaval.ca/assurancemaladie

Exemptions

Certains étudiants, dont ceux citoyens de pays avec lesquels le gouvernement du Québec a signé des ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie et Suède) peuvent être exemptés du régime d'assurance obligatoire de l'Université Laval et être inscrits au Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Afin de pouvoir bénéficier de ces ententes, les étudiants concernés doivent entreprendre certaines démarches avant leur départ de leur pays d'origine et une fois au Québec. Renseignez-vous auprès de l'organisme de santé dont vous relevez dans votre pays afin de vérifier si vous êtes visé par l'entente de sécurité sociale et pour obtenir les documents requis.

Vous devez finaliser vos démarches de demande d'exemption au plus tard le 30 septembre pour la session d'automne, le **31 janvier** pour la session d'hiver et le **31 mai** pour la session d'été. Dans le cas contraire, les coûts de l'assurance privée obligatoire Desjardins vous seront facturés.

Bureau du registraire
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2440
assurances@reg.ulaval.ca
www.ulaval.ca/assurancemaladie

Assurance maladie pour votre famille

Les membres de votre famille doivent détenir une assurance maladie et hospitalisation en tout temps lors de leur séjour au Canada.

www.ulaval.ca/assurancemaladie
www.bve.ulaval.ca/assurancemaladie

Modalités d'inscription aux régimes d'assurance pour les étudiants

	Régimes d'assurance de base			Assurance complémentaire	
	RAMQ Santé	RAMQ Médicaments	Assurance privée Desjardins (Université Laval)	Santé étudiante Dentaire (CADEUL et /ÉLIÉS)	Santé étudiante Santé (CADEUL et /ÉLIÉS)
Inscription automatique			x	x	
Inscription à faire	x	x			x
Gratuit	x	x			
Frais à payer			x	x	x
Possibilité d'ajouter son conjoint et ses enfants	x	x	NOTE	x	x

NOTE : Desjardins offre un produit d'assurance distinct de votre assurance collective pour les membres de votre famille. Pour plus d'informations : www.desjardins.com/particuliers/assurances/assurance-voyage/visiteurs-canada/

Admissibilité

		Régimes d'assurance de base			Assurance complémentaire	
		RAMQ Santé	RAMQ Médicaments	Assurance privée Desjardins (Université Laval)	Santé étudiante Dentaire (CADEUL et /ÉLIÉS)	Santé étudiante Santé (CADEUL et /ÉLIÉS)
Pays de citoyenneté ou de résidence	Cycle					
Belgique et France	Étudiants réguliers	x	x		x	x
	Étudiants en échange	x	x			
Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède	Étudiants réguliers	x			x	x
	Étudiants en échange	x				
Tous les autres pays	Étudiants réguliers			x	x	
	Étudiants en échange			x		

Aperçu des soins couverts

Ce tableau est un résumé sommaire des couvertures. Vérifiez bien les couvertures, conditions et exemptions avant d'engager des soins non urgents. Certains soins ne sont pas remboursés à 100%, mais à 80%, 50%, etc., ou encore sont assujettis à un montant maximal annuel ou à une franchise.

Aperçu des soins couverts	Régimes d'assurance de base			Assurance complémentaire	
	RAMQ Santé	RAMQ Médicaments	Assurance privée Desjardins (Université Laval)	Santé étudiante Dentaire (CADEUL et ÆLIÉS)	Santé étudiante Santé (CADEUL et ÆLIÉS)
Consultation médicale	x		x		
Hospitalisation	x		x		
Médicaments		x	x		
Examen de la vue			x		x
Lunettes et lentilles cornéennes					x
Maternité	x		x		
Ambulance			x		x
Séjour hors-Québec (assurance voyage)			x		x
Spécialistes réseau santé RAMQ : cardiologue, anesthésiste, dermatologue, gastro-entérologue, neurologue, psychiatre, etc.	x		x		
Spécialistes hors-réseau santé RAMQ : physiothérapeute, chiropraticien, ostéopathe, psychologue, etc.			x		x
Soins dentaires (examen, nettoyage, etc.)				x	

Documentation pertinente au sujet des couvertures d'assurance :

www.ramq.gouv.qc.ca

www.ulaval.ca/assurancemaladie

www.aseq.ca

Assurance complémentaire - Santé étudiante

Les étudiants inscrits dans un programme régulier de l'Université Laval (donc excluant les étudiants en échange) sont automatiquement couverts par une assurance dentaire complémentaire à l'assurance de base, et ce, par l'entremise de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec (ASEQ). Il est possible de faire une demande de retrait si vous ne désirez pas être couvert. Les étudiants bénéficiant de la RAMQ peuvent aussi, sur demande, s'inscrire au volet santé de l'assurance santé étudiante.

www.aseq.ca

Étudiants de 1^{er} cycle :

Bureau Assurances CADEUL

Pavillon Maurice-Pollack, local 2256

Étudiants de 2^e et 3^e cycle :

Maison Marie-Sirois

Cliniques médicales et hôpitaux

Au Québec, la décision de consulter un médecin dans une clinique médicale ou un hôpital dépendra du degré de gravité de votre situation médicale. Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, rendez-vous à l'urgence de l'hôpital le plus proche. Si votre situation ne nécessite pas de rencontrer un médecin de manière urgente, il est recommandé de vous rendre dans une clinique médicale.

Clinique médicale de l'Université Laval

La Clinique médicale de l'Université Laval dispense des soins de première ligne ou de médecine générale pour traiter, entre autres, les infections courantes et les maladies transmises sexuellement. Le counseling sur la contraception, le suivi de grossesse et des séances de vaccination sont également offerts. Les consultations sont possibles avec ou sans rendez-vous.

Horaires

Lundi au jeudi de 9 h à 17 h

Vendredi de 9 h à 13 h

Horaires modifiés pendant la saison estivale

Pavillon Maurice-Pollack, local 2110

418 656-2943

<https://bit.ly/2WoGiQe>

Cliniques médicales et hôpitaux à l'extérieur du campus

Vous devez consulter un médecin ? Il existe à Québec de nombreuses cliniques médicales qui acceptent de nouveaux patients.

Les hôpitaux du Québec sont tous sous la juridiction du gouvernement et offrent des services d'urgence accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ainsi que des services de soins spécialisés.

Pour connaître les coordonnées des établissements de santé à proximité du campus, consultez la page 50.

www.sante.gouv.qc.ca/repertoire-ressources

En cas d'urgence, composez le 911

Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats, et ne pouvez pas vous déplacer, faites appel aux services médicaux d'urgence en composant le **911** pour obtenir l'assistance du service ambulancier (frais applicables).

Service téléphonique Info-Santé, composez le 811

Lorsque votre santé ou celle de vos proches vous inquiète, vous pouvez contacter le service Info-Santé en composant le 811. Des infirmières qualifiées vous conseilleront ou vous guideront vers les ressources appropriées. Ce service est gratuit, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Services de santé du sport offerts au PEPS

À la Clinique du PEPS, peu importe votre niveau d'activité, vous avez accès aux meilleurs traitements et évaluations puisque la clinique travaille avec des spécialistes en santé du sport. Par une approche globale dans un environnement spacieux et fonctionnel, l'équipe de professionnels prend en charge rapidement chaque patient afin de proposer des conseils et des programmes pertinents et adaptés à chacun :

- acupuncture
- kinésiologie
- orthésiste
- massothérapie sportive
- médecine du sport
- nutrition
- physiothérapie
- psychologie du sport
- yoga thérapeutique

www.peps.ulaval.ca/clinique-du-peps

Aide psychologique

Si vous vivez des situations personnelles difficiles qui risquent de nuire à vos études, n'hésitez pas à consulter des professionnels qui sauront vous aider.

Ressources sur le campus

Centre d'aide aux étudiants
Pavillon Maurice-Pollack, local 2121
418 656-7987
www.aide.ulaval.ca

Centre de prévention et d'intervention
en matière de harcèlement
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3310
418 656-7632
www.ulaval.ca/services-ul/harcelement

Ressources à l'extérieur du campus

Centre de crise de Québec (personnes en détresse)
418 688-4240

Centre de prévention du suicide de Québec
418 683-0933
Urgence : 1 866 APPELLE (1 866 277-3553)

Drogue : aide et référence
1 800 265-2626

Interligne (LGBTQ+)
1 888 505-1010
www.interligne.co

La ligne Parents (parents en difficulté)
1 800 361-5085

S.O.S. Violence conjugale
1 800 363-9010



CHAPITRE 10

Gérer vos finances

Compte bancaire

Informez-vous sur les services offerts par les banques et les caisses pour déterminer quelle institution vous offre le compte qui répond le mieux à vos besoins, vous donne le meilleur rendement et vous propose les frais de gestion les plus bas.

Ouvrir un compte bancaire

Toutes les institutions financières offrent une gamme de services tels que : carte de débit, devises étrangères, transfert d'argent, location d'un coffre de sécurité, etc.

Pour ouvrir un compte bancaire, prenez un rendez-vous à la succursale de votre choix et apportez deux pièces d'identité. Généralement, aucun dépôt minimal n'est requis pour ouvrir un compte au Québec, cependant, les caisses Desjardins vous demanderont une part sociale de 5\$. **La caisse Desjardins a une succursale sur le campus.**

Consultez le tableau à la page suivante pour un aperçu des services offerts par les principales institutions financières.

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre institution bancaire hors Canada pour savoir si elle possède des ententes avec une banque canadienne. Cela pourrait vous faire économiser.

Sur le campus :

Caisse Desjardins de l'Université Laval
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 1506
418 656-2358
www.desjardins.com/caisse-universitelaval

Transferts d'argent

En plus des services offerts par les banques, il est possible d'effectuer des transferts de fonds en utilisant les services de Western Union, MoneyGram ou Paypal.

www.westernunion.com
www.moneygram.com
www.paypal.com

Principales institutions financières

Aperçu des services offerts par les principales institutions financières

Institutions financières	COMPTE BANCAIRE			CARTE DE CRÉDIT	
	Étudiants présents deux sessions ou plus	Étudiants présents une session		Frais de transactions et forfaits étudiants	
		Avec permis d'études	Sans permis d'études		
Banque Laurentienne www.banquelaurentienne.ca	•	•	•	Sans frais - sous certaines conditions.	Possible selon l'étude du dossier.
Banque de Montréal (BMO) www.bmo.com	•	•	•	Sans frais - 30 transactions par mois.	Possible avec un dépôt garanti, selon l'étude du dossier.
Banque Nationale www.bnc.ca/immigrer	•	•		Sans frais jusqu'à 3 ans, sous certaines conditions.	Gratuite
Banque Royale du Canada (RBC) www.rbcbanqueroyle.com	•	•	•	Sans frais - 25 transactions par mois.	Possible, selon l'étude du dossier.
Banque Scotia www.scotiabank.com/fr	•			Sans frais - transactions illimitées.	Gratuite
Caisse Desjardins de l'Université Laval www.desjardins.com/caisse-universitelaval	• 5\$ de part sociale	•		Sans frais - sous certaines conditions.	Disponible
CIBC www.cibc.com/francais	•	•		Sans frais - transactions illimitées.	Gratuite
					Carte de crédit prépayée. Gratuite pour les étudiants de 25 ans et moins, 6,95 \$ pour les autres.
					Carte de Visa Débit avec un compte bancaire, sans frais.
					Carte Visa Débit avec un compte bancaire, sans frais.
					Carte de crédit prépayée. Gratuite pour les étudiants de 25 ans et moins, 6,95 \$ pour les autres.
					Carte de Visa débit et carte de crédit prépayée.

Cartes de débit et de crédit

La carte de débit vous permet de payer vos achats chez la majorité des commerçants. Le montant de vos achats est alors soustrait directement de votre compte bancaire au moment de la transaction. Elle vous permet aussi d'accéder directement et en tout temps à vos comptes en utilisant un guichet automatique ou le site Web de votre institution. Vous pouvez alors y faire la plupart de vos transactions courantes (dépôts, retraits, virements, paiements de factures, etc.).

La carte de crédit (Visa, MasterCard, etc.) vous permet de faire vos achats en ligne et chez les commerçants. À la fin de chaque mois, vous recevez un compte avec une liste détaillée de vos achats. Vous avez alors une période d'environ 21 jours pour vous acquitter du solde faute de quoi des frais d'intérêts, souvent supérieurs à 20 %, s'appliqueront.

La carte de crédit prépayée est une façon pratique d'accéder à votre argent pour des achats en ligne ou en magasin. Elle vous donne toute la flexibilité et la sécurité d'une carte de crédit. Seule différence : vous devez y déposer votre argent avant de l'utiliser.

Pour obtenir une carte de débit, de crédit ou prépayée, faites-en la demande à votre institution financière.

Informez-vous des conditions d'utilisation de ces cartes, car des frais sont souvent rattachés à leur usage.

Faire un budget

Les études universitaires peuvent représenter un véritable défi financier! Établir un budget permet d'atteindre des objectifs précis, de cibler ses priorités, de réduire son stress, de prévoir les imprévus et d'éviter les conséquences du surendettement.

L'outil **faistonbudget.ca** créé par le Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval vous propose un calculateur budgétaire pour une meilleure planification financière : utilisez-le!

www.faistonbudget.ca

Exemple de budget étudiant:

www.bbaaf.ulaval.ca/budget/exemple-budget-etudiant

La table du pain

Distribution gratuite de pain et de denrées alimentaires pour la communauté étudiante en difficulté financière.

www.facebook.com/La-Table-du-Pain-UL--405709472818255/





CHAPITRE 11

Télécommunications

Appels

Ce que vous devez savoir pour effectuer vos appels au Québec :

- les téléphones publics permettent, pour 0,50 \$, de faire des **appels locaux** d'une durée illimitée
- utiliser un téléphone fixe permet de faire des appels locaux gratuits et illimités (nombre et durée)
- un appel local comporte 10 chiffres à composer (ex. les numéros débutant par 418, 581 ou 367 tel que 418 656-2765)
- un **appel interurbain en Amérique du nord** comprend 11 chiffres et n'est pas gratuit (ex. 1 418 ou 1 514 XXX-XXXX)
- les numéros débutant par 1 900 ou 1 976 sont des numéros à tarification élevée
- les numéros débutant par 1 800, 1 866, 1 877 et 1 888 sont toujours gratuits
- si vous téléphonez d'un poste de l'Université Laval, vous devez composer le 9 avant tout appel vers l'extérieur du campus
- pour les **appels outre-mer**, faites le 011, le code du pays, celui de la région ou de la ville avant le numéro désiré
- pour joindre les **services téléphoniques gratuits** tels que : la liste des ressources communautaires de la région (211), l'annuaire téléphonique (411), la ligne info-santé (811) et la **ligne d'urgence (911)**, composez simplement les 3 chiffres

Appels interurbains

Si vous n'avez pas de forfait interurbain, vous pouvez vous procurer des **cartes d'appels interurbains** au dépanneur Chez Alphonse situé au pavillon Maurice-Pollack et dans d'autres points de vente.

Téléphonie mobile

Avant de faire l'achat d'un téléphone cellulaire ou d'activer un téléphone provenant de votre pays d'origine, **comparez les prix** de plusieurs fournisseurs de service.

Une fois le fournisseur choisi, **deux options s'offrent à vous :**

- 1) Optez pour des **cartes prépayées** permettant de réapprovisionner vous-même votre compte.
- 2) **Adhézé à un forfait mensuel** qui :
 - fait généralement l'objet d'un contrat d'une durée de 12 à 24 mois;
 - comprend un nombre limité de minutes d'appels (sauf si option d'appels illimités);
 - propose l'ajout d'options comme l'afficheur, la boîte vocale, les messages SMS illimités, les téléchargements Internet, etc., moyennant des frais supplémentaires.

Attention !

- Les appels internationaux ne sont pas toujours inclus dans les forfaits (même ceux avec appels illimités) et ils sont facturés à la minute.
- Les appels ou les messages sortants et entrants sont payants.
- Les taxes et les frais de services d'urgence 911 ne sont pas inclus dans le prix des forfaits et sont obligatoires.

Principaux fournisseurs de services de télécommunication

Fournisseurs	Téléphonie mobile	Téléphonie résidentielle	Internet	Télévision
Altima Telecom 1 514 800-2266 www.altimatel.com		•	•	•
Bell Canada 1 866 310-2355 www.bell.ca	•	•	•	•
Fido 1 888 481-3436 www.fido.ca	•	•		
Koodo Mobile 1 866 995-6636 www.koodomobile.com	•	•		
Oricom 1 866 967-4266 www.oricom.ca		•	•	•
Primus Canada 1 800 340-4920 www.primus.ca	•	•	•	
Rogers 1 888 764-3771 www.rogers.com	•	•		
Telus 1 800 463-3633 www.telusquebec.com	•	•	•	•
Vidéotron 1 877 512-0911 www.videotron.com	•	•	•	•
Virgin Mobile 1 888 999-2321 www.virginmobile.ca	•	•	•	



CHAPITRE 12

Droits et responsabilités des étudiants

Il est important de connaître ses droits et aussi ses responsabilités. Voici les principaux règlements qui régissent les études à l'Université Laval ainsi que les ressources d'aide s'y rattachant.

Vous trouverez l'ensemble des règlements et politiques sur la page d'accueil du site de l'Université Laval, sous la rubrique **Notre université**, section **Documents officiels**.

www.ulaval.ca/notre-universite/documents-officiels

Règlement des études

Le Règlement des études définit les règles auxquelles les étudiants et le personnel enseignant sont soumis. Ce document permet aux diverses parties de connaître l'ensemble de leurs droits et responsabilités relativement aux études.

Règlement disciplinaire

Le Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval vise à instaurer des règles régissant le comportement de l'étudiant, tant dans le cadre de ses activités universitaires que dans le cadre de ses relations avec les bénéficiaires des services offerts par l'Université.

Il est fortement suggéré d'en prendre connaissance dès le début de votre formation.

www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf

Intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est une valeur fondamentale à l'Université Laval. Avoir recours au plagiat ou à la fraude au cours de vos études compromet votre intégrité en vous empêchant d'acquérir les connaissances et les habiletés que vous êtes venu chercher à l'Université et que vous devrez mettre en pratique en milieu de travail.

Plagiat

Le plagiat se définit de plusieurs façons et prend différentes formes: s'attribuer les propos d'autrui ou s'inspirer de ses idées sans citer la source; s'approprier les contenus d'une vidéo trouvée en ligne; paraphraser de manière inadéquate; contourner les règles énoncées pour un travail ou une évaluation. Tout étudiant qui commet une infraction en matière de plagiat est passible de sanctions.

www.ulaval.ca/etudiants-actuels/droits-et-responsabilites.html

Attention ! L'étendue des pratiques associées au plagiat peut vous mener à commettre un faux pas sans en avoir l'intention. Cela ne constituant pas une défense en cas d'infraction, prenez soin de bien vous informer !

Conduite responsable en recherche

Participer à des activités de recherche et de création de niveau universitaire vous impute des responsabilités dont les limites peuvent être difficiles à identifier. L'Université Laval promeut la conduite responsable et éthique en recherche en offrant à sa communauté des outils variés pour faciliter l'analyse de diverses situations et guider la prise de décisions quant aux activités de recherche.

www.ulaval.ca/conduite-responsable-et-ethique-en-recherche.html

Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement psychologique et sexuel

L'Université met en œuvre des moyens d'information, d'éducation, de formation et de conciliation pour prévenir et contrer le harcèlement à l'Université Laval.

Toute conduite vexatoire qui porte atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'un

membre de l'Université peut amener une intervention, qu'une plainte ait été déposée ou non.

Le Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement (CPIMH) a pour mandat de soutenir l'action de l'Université Laval et son engagement à créer et à maintenir un milieu de travail et d'études sain. Il accueille, informe, aide et conseille les personnes qui désirent obtenir des renseignements, qui se considèrent victimes de harcèlement ou qui en sont témoins, et ce, en toute confidentialité.

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3310
418 656-7632 / www.harcelement.ulaval.ca

Le Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS) a pour mandat de regrouper l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence à caractère sexuel dans un endroit connu et facilement accessible sur le campus de l'Université.

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3310
418 656-3468 / www.cipvacs.ulaval.ca

Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes à l'Université Laval

La Déclaration des droits des étudiants et des étudiantes de l'Université Laval vise à mettre de l'avant leurs droits :

- à une formation universitaire de qualité
- à l'information
- de participer à la vie étudiante
- à un environnement de qualité

www.bit.ly/2HAu3KH

Besoin d'aide pour défendre vos droits ?

Bureau des droits étudiants (BDE) et l'ÆLIÉS

Le BDE peut vous informer et vous accompagner dans vos démarches pour résoudre des problèmes

que vous pourriez rencontrer dans le cadre de vos études. Ces services sont gratuits et confidentiels.

Pour les étudiants du 1^{er} cycle
Bureau des droits étudiants
Pavillon Maurice-Pollack, local 2258
www.cadeul.com/bde

L'ÆLIÉS peut vous informer et vous accompagner dans vos démarches pour résoudre des problèmes que vous pourriez rencontrer dans le cadre de vos études. Ces services sont gratuits et confidentiels.

Pour les étudiants des 2^e et 3^e cycles
ÆLIÉS
Vice-présidence aux droits étudiants
Maison Marie-Sirois
www.aelies.ulaval.ca

Bureau de l'Ombudsman

Vous estimez que vous n'avez pas été traité avec justice, ou de manière équitable, appropriée ou raisonnable, que personne ne peut intervenir pour régler votre problématique ou que votre situation ne semble pas importante aux yeux des autres ? Vous avez tenté de trouver une solution en utilisant les voies informelles ou les recours disponibles à l'Université et vous demeurez insatisfait ? Vous jugez, à tort ou à raison, que vous ne pouvez pas dénoncer une situation sans risque pour vous ou pour d'autres personnes, ou par crainte de représailles ?

L'Ombudsman vous aidera à clarifier une situation, préciser un problème et identifier les solutions possibles ou vous référera à d'autres ressources le cas échéant. L'Ombudsman est une personne neutre et objective qui, en toute confidentialité, reçoit les demandes d'intervention et les plaintes, informe et conseille tout membre de la communauté universitaire. L'Ombudsman offre un service accessible, gratuit et bilingue.

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3320
418 656-3081
www.ombudsman.ulaval.ca



CHAPITRE 13

S'orienter sur le campus

Certifié « Campus durable », le campus principal de l'Université Laval est un des plus remarquables au Canada, s'étendant sur 1,8 km² dont 64% de la superficie est occupée par des espaces verts et boisés. Il comprend près de 40 édifices reliés par un réseau de tunnels piétonniers de plus de 3,7 km.

L'Université Laval est en soi une petite ville que fréquentent tous les jours près de 43 000 étudiants et plus de 9 000 employés. Voici donc quelques détails pour vous y retrouver.

Trouver un local dans un pavillon

Le numéro d'un local est composé de 3 lettres et de 4 chiffres. Les lettres indiquent le pavillon, le premier chiffre indique l'étage et les chiffres suivants indiquent l'emplacement dans le pavillon.

Par exemple, le local du Bureau de la vie étudiante (ADJ-2344) est situé au pavillon Alphonse-Desjardins, au deuxième étage. Au Québec, le rez-de-chaussée est souvent appelé premier étage. Tous les locaux commençant par le chiffre 1 s'y trouvent. Les locaux débutant par le chiffre 0 sont situés au sous-sol des immeubles. Les tunnels piétonniers sont accessibles par le niveau 00.



Liste des pavillons et de leurs acronymes

- | | |
|---|---|
| 10 Centre d'eau refroidie (CER) | 7 Pavillon de l'Est (PVE) |
| 32 Centre de gestion des matières dangereuses (CMD) | 8 Pavillon de Médecine dentaire (MDE) |
| 14 Complexe des serres de haute performance (CSHP) | 27 Pavillon des Sciences de l'éducation (TSE) |
| 1 Édifice du Boulevard (EDB) | 18 Pavillon des Services (PSA) |
| 3 Édifice du Vieux-Séminaire de-Québec (SEM) | 12 Pavillon d'Optique-photonique (COP) |
| 2 Édifice La Fabrique (FAB) | 16 Pavillon Environtron (EVT) |
| 15 Maison Couillard (MCO) | 28 Pavillon Félix-Antoine-Savard (FAS) |
| 29 Maison Eugène-Roberge (EGR) | 19 Pavillon Ferdinand-Vandry (VND) |
| 30 Maison Marie-Sirois (MRS) | 9 Pavillon Gene-H.-Kruger (GHK) |
| 6 Maison Michael-John Brophy (MMJB) | 33 Pavillon Gérard-Bisaillon (GBI) |
| 17 Maison Omer-Gingras (OMG) | 25 Pavillon J.-A.-DeSève (DES) |
| 11 Pavillon Abitibi-Price (ABP) | 24 Pavillon Jean-Charles-Bonenfant (BNF) |
| 22 Pavillon Adrien-Pouliot (PLT) | 26 Pavillon La Laurentienne (LAU) |
| 21 Pavillon Alexandre-Vachon (VCH) | 31 Pavillon Louis-Jacques-Casault (CSL) |
| 36 Pavillon Alphonse-Desjardins (ADJ) | 37 Pavillon Maurice-Pollack (POL) |
| 23 Pavillon Charles-De Koninck (DKN) | 13 Pavillon Palasis-Prince (PAP) |
| 20 Pavillon Charles-Eugène-Marchand (CHM) | 34 Pavillon Paul-Comtois (CMT) |
| 5 Pavillon de l'Éducation physique et des sports (PEPS) | 4 Stade TELUS-Université Laval |

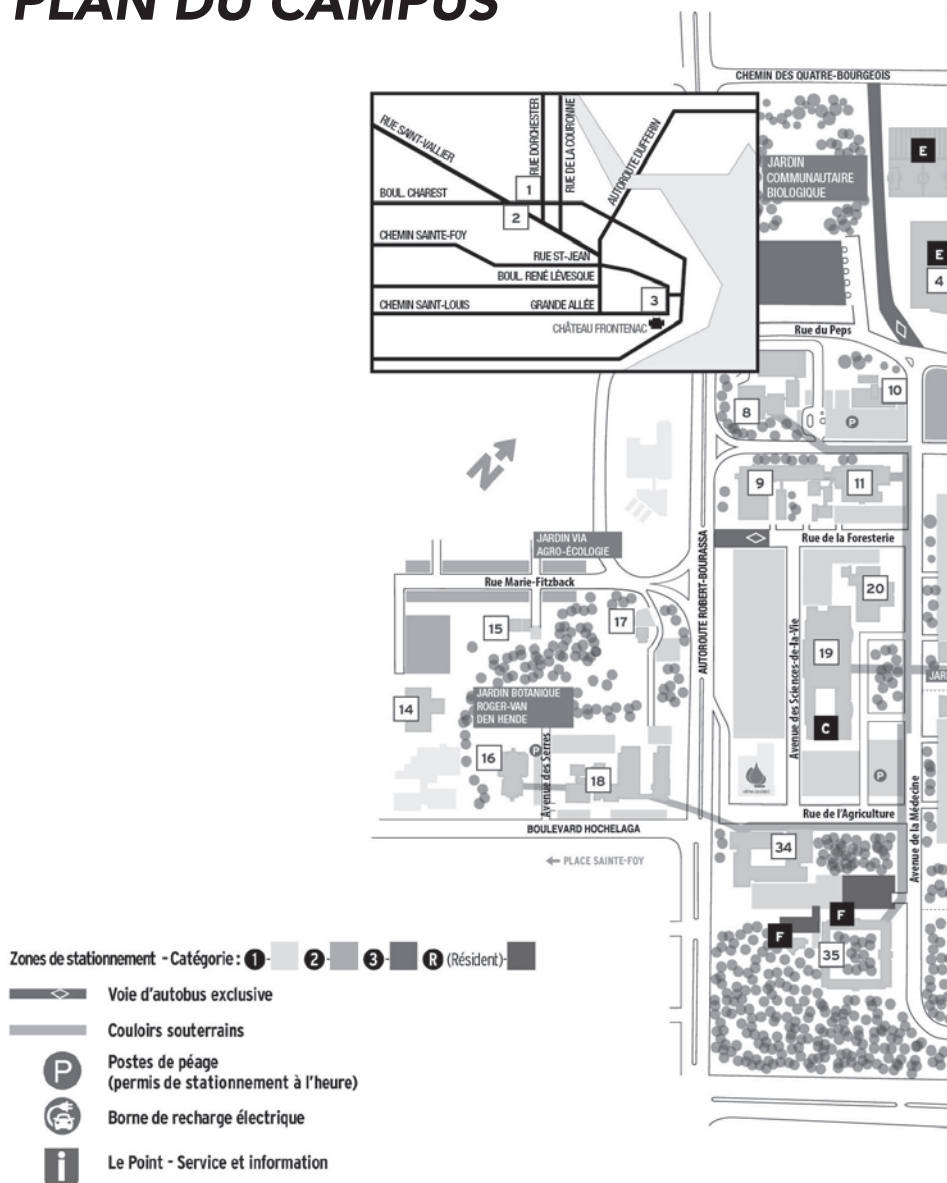
SERVICES

- A Arrêt Métrobus (800-801-804)
- B Bibliothèque
- C Guichet automatique
- D Bureau sécurité-stationnement
- E Installations sportives
- F Centre de la petite enfance (CPE)

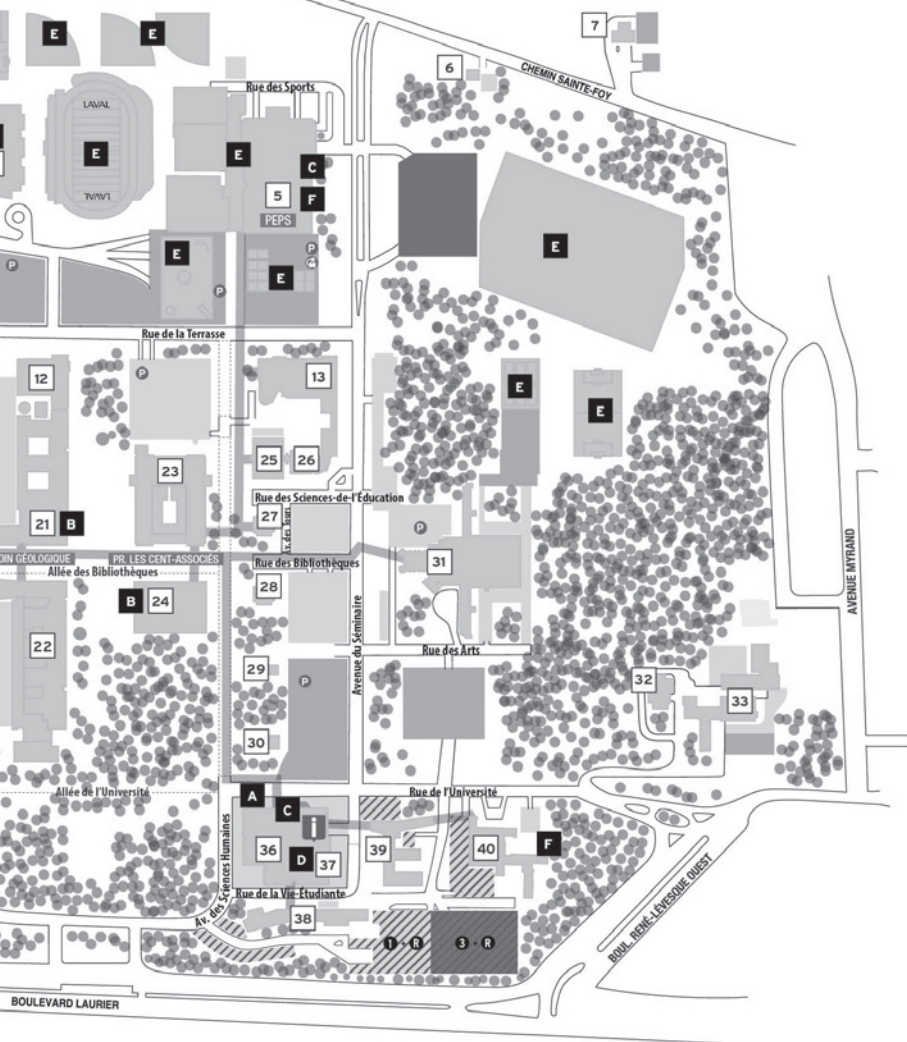
RESIDENCES

- 35 Pavillon Agathe-Lacerte (LCT)
- 40 Pavillon Alphonse-Marie-Parent (PRN)
- 38 Pavillon Ernest-Lemieux (LEM)
- 39 Pavillon H.-Biermans-L.-Moraud (PBM)

PLAN DU CAMPUS



↑ CENTRE COMMERCIAL LA PYRAMIDE





CHAPITRE 14

Coordonnées utiles

Services à l'Université Laval

Bureau de la vie étudiante (BVE)

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2344
418 656-2765
accueil@bve.ulaval.ca
www.bve.ulaval.ca

Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF)

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2546
418 656-3332
info@bbaf.ulaval.ca
www.bbaf.ulaval.ca

Bureau du registraire

Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2440
418 656-3080
reg@reg.ulaval.ca
www.reg.ulaval.ca

Centre d'aide aux étudiants (CAE)

Pavillon Maurice-Pollack, local 2121
418 656-7987
accueil@aide.ulaval.ca
www.aide.ulaval.ca

Dépanneur Chez Alphonse

Pavillon Maurice-Pollack, local 1114
418 656-2434
chezalphonse@cadeul.ulaval.ca
www.cadeul.com/chezalphonse

Le Point

À l'entrée des pavillons Alphonse-Desjardins
et Maurice-Pollack
www.ulaval.ca/nous-joindre

Service de placement de l'Université Laval (SPLA)

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 2447
418 656-3575
spla@spla.ulaval.ca
www.spla.ulaval.ca

Service des activités sportives (PEPS)

Pavillon de l'Éducation Physique et des Sports
Local 2254
418 656-7377
www.peps.ulaval.ca

Service des résidences

Pavillon Alphonse-Marie-Parent, local 1604
418 656-2921
sres@sres.ulaval.ca
www.residences.ulaval.ca

Services gouvernementaux

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

1 888 242-2100 (sans frais du Canada seulement)
www.cic.gc.ca

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI)

1 877 864-9191
www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

787, boulevard Lebourgneuf
418 646-4636
www.ramq.gouv.qc.ca

Service Canada

3229, chemin des Quatre-Bourgeois, 3^e étage
et Complexe du Littoral,
2500, boulevard Montmorency, bureau 101
1 800 622-6232
www.servicecanada.gc.ca

Ville de Québec

2, rue des Jardins
418 641-6311 ou 311
www.ville.quebec.qc.ca

Facultés de l'Université Laval

Faculté	Adresse postale	Téléphone	Adresse internet
Aménagement, architecture, art et design	Édifice du Boulevard 350, boulevard Charest Est, 7 ^e étage Québec (Québec) G1K 3 h5	418 656-7231	www.faaad.ulaval.ca
Droit	Pavillon Charles-De Koninck, local 5140 (tous cycles confondus) déménagement prévu printemps 2020	418 656-6134	www.fd.ulaval.ca
École supérieure d'études internationales	Pavillon Charles-De Koninck, local 5456	418 656-7771	www.eti.ulaval.ca
Études supérieures et postdoctorales	Pavillon Jean-Charles Bonenfant, local 3445	418 656-2464	www.fesp.ulaval.ca
Foresterie, géographie et géomatique	Pavillon Abitibi-Price, local 1155	418 656-7776	www.ffgg.ulaval.ca
Lettres et sciences humaines	Pavillon Charles-De Koninck, local 3248	418 656-7770	www.flsh.ulaval.ca
Médecine	Pavillon Ferdinand-Vandry, local 4633	418 656-5245	www.fmed.ulaval.ca
Médecine dentaire	Pavillon de Médecine dentaire, local 1615	418 656-2247	www.fmd.ulaval.ca
Musique	Pavillon Louis-Jacques Casault, local 3311	418 656-7061	www.mus.ulaval.ca
Pharmacie	Pavillon Ferdinand-Vandry, local 2645	418 656-3211	www.pha.ulaval.ca
Philosophie	Pavillon Félix-Antoine-Savard, local 444	418 656-2244	www.fp.ulaval.ca
Sciences de l'administration	Pavillon Palasis-Prince, local 1405	418 656-2180	www.fsa.ulaval.ca
Sciences de l'agriculture et de l'alimentation	Pavillon Paul-Comtois, local 1122	418 656-3145	www.fsaa.ulaval.ca
Sciences de l'éducation	Pavillon des Sciences de l'éducation, local 168A	418 656-3062	www.fse.ulaval.ca
Sciences et génie	Pavillon Alexandre-Vachon, local 1033	418 656-7172	www.fsg.ulaval.ca
Sciences infirmières	Pavillon Ferdinand-Vandry, local 3645	418 656-3356	www.fsi.ulaval.ca
Sciences sociales	Pavillon Charles-De Koninck, local 3248	418 656-2397	www.fss.ulaval.ca
Théologie et sciences religieuses	Pavillon Félix-Antoine-Savard, local 816	418 656-8883	www.ftsr.ulaval.ca

Hébergement temporaire de courte durée

Service des résidences – Hébergement hôtelier

Pavillon Alphonse-Marie-Parent, local 1618
(de mai à mi-septembre) et local 1604
(le reste de l'année)
418 656-5632
sres@sres.ulaval.ca
www.residences.ulaval.ca

Auberge de la Paix

31, rue Couillard
418 694-0735
www.aubergedelapaix.com

Auberge Internationale de Québec

19, rue St-Ursule
418 694-0755
1 866 694-0950 International
www.aubergeinternationaledequebec.com

Auberge Planète Backpackers

386, rue du Pont
418 264-4615

Soins de santé

Cliniques médicales

Clinique médicale de l'Université Laval
Pavillon Maurice-Pollack, local 2110
418 656-2943

Clinique médicale Saint-Louis
3165, chemin Saint-Louis
418 653-1970

Clinique Proactive santé la Cité-Limoilou
400, boulevard Jean-Lesage, bureau 400
418 781-0022

La Cité médicale
Place de la Cité
2600, boulevard Laurier, suite 295, 2^e étage
418 781-0480

Hôpitaux

Centre hospitalier de l'Université Laval (CHUL)
2705, boulevard Laurier
418 525-4444

Hôpital de l'Enfant-Jésus
1401, 18^e Rue
418 649-0252

Hôpital du Saint-Sacrement
1050, chemin Sainte-Foy
418 682-7511

Hôpital Jeffery Hale
(service en anglais et en français)
1250, chemin Sainte-Foy
418 684-5333

Hôpital Saint-François d'Assise
10, rue de l'Espinay
418 525-4444

Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais
418 525-4444

Institut universitaire de cardiologie
et de pneumologie de Québec (Hôpital Laval)
2725, chemin Sainte-Foy
418 656-8711

Attention ! Certaines cliniques n'acceptent pas la carte d'assurance Desjardins. Vous devez alors payer les frais exigés et soumettre une réclamation à Desjardins par la suite pour obtenir un remboursement.

Épiceries spécialisées en importation**Saveurs africaines**

EpiAfrica

92, rue Saint-Joseph Ouest

418 529-4488

Épicerie Africa

1101, 8^e Avenue

418 522-1384

Saveurs asiatiques

Aliments Toyo

2860, chemin Sainte-Foy

418 657-8838

Épicerie Indienne

Bollywood Food Mart

186, av. Eugène Lamontagne

418 266-7299

Épicerie Lao-Indochine

538, avenue des Oblats

418 524-3955

Épicerie Traiteur

Montagne Dorée

652, rue Saint-Ignace

418 649-7575

Saveurs européennes

Chez Vladimir

3400, chemin des Quatre-Bourgeois

418 650-0064

Épicerie Européenne

560, rue Saint-Jean

418 529-4847

Morena Épicerie Traiteur Inc.

1040, avenue Cartier

418 529-3668

Saveurs internationales

Déli Universel Enr.

Place de la Cité

2600, boulevard Laurier

418 656-0790

Dépanneur Mokolo (marché exotique international)

3062, chemin des Quatre-Bourgeois

418 614-6955

Épicerie Saveur Des Nations

186, av. Eugène Lamontagne

418 977-7117

Saveurs latino-américaines

Épicerie Latinos À Québec

2690, chemin Sainte-Foy

581 981-1831

Marché Exotique La Fiesta

101, rue Saint-Joseph Est

418 522-4675

Saveurs méditerranéennes

Épicerie Internationale Amine

299, rue St-Vallier O.

418 522-2828

Articles à bas prix

Livres, vêtements, meubles, articles de sports, etc. Les commerces identifiés par l'astérisque* vendent des produits usagés.

Quartier Limoilou

Entrepôt du Meuble Gaétan*
1095, chemin de la Canardière
418 529-7545
<https://www.meublegaetan.com/index.php/en/>

Village des Valeurs*
2555, boulevard Montmorency
418 660-5840
www.villagedesvaleurs.com

Quartier Sainte-Foy

Aubainerie
Place des Quatre-Bourgeois
999, avenue de Bourgogne
418 653-3214
www.aubainerie.com

Canadian Tire
1170, route de l'Église
418 659-4882
www.canadiantire.ca/fr

Comptoir de Frédéric*
2901, chemin Sainte-Foy
418 651-3993

Dollarama

- La Pyramide
2360, chemin Ste-Foy
418 657-0512
- Place des Quatre-Bourgeois
999, avenue de Bourgogne
418 263-0155
- Place Laurier
2700, boulevard Laurier
418 659-5976

La Fripe.com*

2120, rue Boivin, 418 688-5162
www.lafripe.com/ / www.facebook.com/La-Fripecom
(tout à 50% les premiers vendredis du mois)

Les coffres de Monsieur Vincent*
909, boulevard Pie-XII
418 657-3206

Village des Valeurs*
3355, rue de la Pérade
418 651-2772
www.villagedesvaleurs.com

Walmart

- 2700, boulevard Laurier
418 656-9407
- 1470, avenue Jules-Verne
418 874-6068
www.walmart.ca/fr

Winners

Place des Quatre-Bourgeois
999, avenue de Bourgogne
418 654-1186
www.winners.ca/fr

Quartier Saint-Roch

Centre Ozanam*
860, rue du Roi
418 522-0880
www.centreozeanam.com

Comptoir Emmaüs*

915, rue Saint-Vallier Est
418 692-0385
www.comptoiremmaus.com

Électro-meubles*

59, rue Saint-Joseph Est
418 521-1830

Escomptes Lecompte

729, rue Saint-Joseph Est
418 524-1430
www.escompteslecompte.com

Meuble Genina*

175, rue Saint-Joseph Est
418 529-9708

Quartier Vanier

Armée du Salut*
815, boulevard Wilfrid-Hamel
418 641-0050
www.armeedusalut.ca

Canadian Tire
630, boulevard Wilfrid-Hamel
418 687-2111
www.canadiantire.ca/fr

Dollarama
Place Fleur de Lys
550, boulevard Wilfrid-Hamel
418 529-9600

Walmart
Place Fleur de Lys
550, boulevard Wilfrid-Hamel
418 641-5945
www.walmart.ca/fr

Apprentissage du français**Sur le Campus****École de langues de l'Université Laval**

Bourses offertes aux étudiants des cycles supérieurs.
Pavillon Charles-De Koninck, local 2301
418 656-2321
elul@elul.ulaval.ca
www.elul.ulaval.ca

Ateliers « Rêver en français »

Ateliers de formation et de conversation en français langue seconde. Ils s'adressent à tous les étudiants des cycles supérieurs inscrits à l'Université Laval pour qui le français n'est pas la langue maternelle, peu importe leur niveau d'aisance en français.

www.bit.ly/2qlf03Y

À l'extérieur du Campus**Bibliothèque Gabrielle Roy**

350, rue Saint-Joseph Est
418 641-6789
www.bibliothequesdequebec.qc.ca

Bibliothèque Monique Corriveau

1100, route de l'Église
418 641-6277
www.bibliothequesdequebec.qc.ca

Carrefour d'action interculturelle

14, rue Dauphine, Québec
www.soutenir.org

Centre d'auto-apprentissage du français pour immigrants (CAFI)

Cégep Ste-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
418 659-6620, poste 5099
www.dfc.cegep-ste-foy.qc.ca

Centre du Phénix

1094, route de l'Église
418 652-2158
www.phenix.csdecou.qc.ca

Centre Louis-Jolliet

1201, rue de la Pointe-aux-Lièvres
418 686-4040, poste 8280
www.centrelouisjolliet.qc.ca

Edu-inter

755, Grande-Allée Ouest
418 573-5956

Mieux-être des immigrants (MEI)

2120, rue Boivin, local 204
418 527-0177
www.meiquebec.org

Répertoire des services aux immigrants dans la ville de Québec

www.ville.quebec.qc.ca/immigrants

Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrants (S.A.A.I.)

2520, chemin Ste-Foy, bureau #100
418 523-2058
saai@biz.videotron.ca
www.saaiquebec.com

Transports

Autocars

Gare d'autocars de Montréal

1717, rue Berri, Montréal

514 842-2281

www.gamtl.com

Gare d'autocars de Sainte-Foy

3001, chemin des Quatre-Bourgeois

418 650-0087

Greyhound (destinations canadiennes et américaines)

www.greyhound.ca

Orléans Express Groupe Keolis

(destinations québécoises)

www.oleansexpress.com

1 888 999-3977

Terminus d'autobus de Québec (Gare du Palais)

320, rue Abraham-Martin

418 525-3000

Location de voiture

Avis

www.avis.ca

Budget

www.budget.ca

Discount

Pavillon Alphonse-Desjardins, local 1300

Université Laval

418 656-3560

www.discountcar.com

Enterprise

www.enterprise.ca/fr/home.html

Hertz

www.hertz.ca

Taxis

Taxi Coop Québec: 418 525-5191

Taxi Coop Sainte-Foy: 418 653-7777

Ou encore via l'application Taxi Coop

Taxi Laurier: 418 651-2727

Uber

www.uber.com/fr

Train

Via Rail Canada

www.viarail.ca/fr

QUELQUES CONSEILS POUR FACILITER VOTRE ADAPTATION

1. Socialisez avec les Québécois : posez des questions pour en apprendre davantage sur le pays d'accueil.
2. Évitez l'isolement : sortez, rencontrez des gens, participez à des activités.
3. Soyez curieux : lisez et renseignez-vous le plus possible sur le Québec.
4. Soyez tolérant, ouvert d'esprit et flexible.
5. Évitez les jugements trop hâtifs.
6. Parlez de votre expérience : discutez avec une personne qui a déjà vécu une adaptation culturelle.
7. Suivez des cours de français si ce n'est pas votre langue maternelle.
8. Continuez à pratiquer les sports et les loisirs que vous pratiquiez dans votre pays.
9. Impliquez-vous dans votre nouvelle communauté, faites du bénévolat ou joignez une association étudiante.
10. Gardez contact avec votre pays d'origine, votre famille et vos amis.

Et avant tout, soyez patient envers vous-même et envers les autres.

LEXIQUE UNIVERSITAIRE

Abandon : une activité abandonnée est une activité ou un cours qu'un étudiant a abandonné durant la session. Il existe 3 types d'abandon : avec remboursement, sans échec et sans remboursement et avec échec.

Admission : première des deux étapes administratives permettant d'accéder aux programmes d'études de l'Université Laval. Une fois admis, vous pourrez procéder à l'étape de l'inscription avant d'être officiellement reconnu comme étudiant par l'Université.

Attestation d'inscription officielle en français ou en anglais : document officiel, émis par le Bureau du registraire, qui fait foi de votre inscription à l'Université Laval auprès des organismes qui le demandent. Vous pouvez l'obtenir dans monPortail, section Documents officiels.

Baccalauréat : programme universitaire de premier cycle d'une durée de 3 ou de 4 ans, comportant de 90 à 120 crédits menant à l'obtention d'un grade de premier cycle universitaire.

Capsule : portail qui vous permet de gérer votre admission et de consulter les renseignements liés à votre dossier et à votre cheminement. Il est progressivement remplacé par monPortail.

Carte d'identité : carte d'identité officielle de l'Université Laval. Elle donne, entre autres, la possibilité d'emprunter des documents à la Bibliothèque, d'avoir accès au PEPS et de vous identifier lors d'examens ou au Bureau du registraire.

Certificat : programme court de premier cycle d'une durée d'un an, comportant de 24 à 36 crédits.

Code permanent : numéro attribué par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à chaque étudiant au Québec. À ne pas confondre avec le numéro d'identification (NI) de l'Université Laval.

Confirmation d'inscription : document officiel délivré par le Bureau du registraire en début de session, confirmant votre régime d'études et votre programme.

Conditions de poursuite des études : exigences que vous devez satisfaire pour ne pas vous exposer à une probation, à une poursuite sous conditions ou encore à l'exclusion de votre programme.

Cours compensateurs : cours dont le contenu permet de satisfaire aux exigences d'admission d'un programme.

Crédit : un crédit (cr) est une unité qui permet d'évaluer la charge de travail requise pour atteindre les objectifs particuliers d'un cours. Un cours universitaire correspond généralement à 3 crédits et 1 crédit représente environ 45 heures de travail. Les heures de travail peuvent prendre la forme d'étude individuelle ou de présence en classe, en laboratoire, en atelier, en stage ou à distance.

Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) : programme court de deuxième cycle d'une durée d'un an comportant 30 crédits.

Direction de programme : entité administrative ayant pour mandat d'accompagner l'étudiant tout au long de son cheminement dans le programme de formation. La direction de programme est composée d'un directeur et du personnel administratif dédiés à la gestion des études.

Doctorat : programme de troisième cycle de 90 crédits répartis sur 8 sessions, et menant au grade de Philosophiæ Doctor (Ph. D.) ou au grade de docteur dans un domaine du savoir.

Étudiant régulier : étudiant admis et inscrit dans un programme régulier à l'Université Laval (programme menant à un grade, à un diplôme, à un certificat ou à une attestation d'études).

Étudiant visiteur : étudiant admis et inscrit dans le cadre d'une entente bilatérale ou d'une convention multilatérale entre son université et l'Université Laval pour une durée d'une ou de deux sessions tout en demeurant inscrit à son établissement d'attache. Au terme de son séjour, l'étudiant ne reçoit pas de diplôme de l'Université Laval.

Faculté : unité d'enseignement et de recherche à laquelle est rattachée la direction de programme.

Grade : le grade est un titre conféré par l'Université au terme d'un cycle complet d'études universitaires (baccalauréat, maîtrise ou doctorat).

IDUL (Identifiant Unique Laval) : il comprend un maximum de huit caractères et est généralement composé de cinq lettres suivies de zéro à trois chiffres. Il permet d'accéder à bon nombre de services informatiques de l'Université Laval.

Inscription : processus répété à chaque session qui permet aux étudiants de choisir les cours nécessaires à la poursuite de leur programme d'études.

Introduction (lettre d') : lettre qui confirme que votre permis d'études sera délivré à un poste frontalier canadien.

LPU (Laissez-passer universitaire) : titre de transport en commun exclusif aux étudiants à temps complet de l'Université Laval. Il offre un accès illimité aux services réguliers du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et de la Société de transport de Lévis (STLévis) pour les sessions d'automne et d'hiver.

Maîtrise : programme de deuxième cycle d'une durée de 2 ans, comportant de 45 crédits et menant à l'obtention d'un grade de deuxième cycle universitaire.

Mémoire : le mémoire est l'exposé écrit des résultats d'une recherche poursuivie dans le cadre d'un programme de maîtrise avec mémoire.

Microprogramme : programme universitaire de premier ou deuxième cycle d'une durée variant entre 9 et 18 crédits et donnant droit à une attestation de microprogramme.

monPortail : monPortail est l'environnement numérique d'études de l'Université Laval. Il vous permet d'accéder à vos sites de cours, de préparer, confirmer ou modifier votre inscription et d'obtenir des informations et des services en ligne liés à votre parcours d'études.

NI (numéro d'identification études) : il comporte neuf chiffres et il est indiqué sur vos documents officiels. Le NI figure sur la carte d'identité de l'Université Laval produite en début de session.

NIP (Numéro d'identification personnel) : il est utilisé comme mot de passe dans plusieurs systèmes de l'Université Laval. On l'utilise notamment pour accéder à monPortail.

Note : appréciation donnée selon les barèmes établis par le professeur dans le plan de cours.

Numéro de dossier : numéro qui permet d'identifier les étudiants de l'Université Laval. Synonyme du NI, lequel est privilégié par l'Université Laval dans ses communications officielles avec l'étudiant.

Plan de cours : document remis lors de la première séance de chaque cours et qui précise : les objectifs, le contenu, la médiagraphie, la liste du matériel obligatoire, la ou les formules pédagogiques retenues, le calendrier des activités, les modalités d'évaluation et les modalités de l'offre du cours.

Profil : le « profil » désigne une organisation particulière d'un programme de baccalauréat, en lien avec le domaine du savoir. Il existe à l'Université Laval cinq profils : le profil international, le profil entrepreneurial, le profil recherche, le profil distinction et le profil en développement durable.

Programme contingenté : programme dont le nombre de demandes d'admission est supérieur au nombre de places disponibles.

Régime d'études : il est de 12 crédits et plus (études à temps complet) ou de moins de 12 crédits (études à temps partiel).

Registraire (Bureau du) : il a, parmi ses nombreux mandats, ceux de l'admission et la gestion du dossier étudiant. Le Bureau du registraire est responsable de l'analyse du dossier et de l'envoi de la réponse officielle à la demande d'admission et agit en support aux facultés ou à d'autres unités pour l'inscription et la diplomation.

Résident permanent : personne qui réside légalement au Canada de façon permanente à titre d'immigrant ou de réfugié, mais qui n'est pas encore citoyen canadien.

Semaine de lecture : durant les sessions d'automne et d'hiver, semaine où il n'y a pas cours, mais où les étudiants en profitent pour se mettre à jour dans chacune de leurs activités de formation.

Session : période de quinze semaines consécutives qui inclut l'enseignement et l'évaluation des apprentissages de l'étudiant, mais qui exclut la période d'inscription et la période additionnelle nécessaire pour terminer certaines formes d'évaluation. L'année universitaire se divise en trois sessions à l'Université Laval : automne (septembre à décembre), hiver (janvier à avril) et été (mai à août). La session d'été est divisée en deux périodes : 1^{re} période (mai-juin) et 2^e période (juillet-août).

Stage : formation pratique se déroulant en milieu professionnel sous la responsabilité de l'Université et avec la collaboration d'un partenaire ou encore sous la responsabilité d'un employeur et avec la collaboration de l'Université.

Thèse : la thèse est l'exposé écrit des résultats d'une recherche majeure et originale poursuivie dans le cadre d'un programme de troisième cycle.

PETIT LEXIQUE QUÉBÉCOIS

A-B-C

Asteure : maintenant

Abreuvoir : fontaine

À cause que : parce que

Achaler : agacer, énerver

S'accoter : s'appuyer

Accrocher quelqu'un/quelque chose : effleurer par erreur en passant à côté

Aiguiseur : taille-crayon

Baboune (faire la baboune) : faire la moue, faire la gueule

Balayeuse : aspirateur

Banc de neige : amas de neige

Bas : chaussettes

Baveux : provocateur

Bec (donner un bec) : faire la bise

Bed and breakfast (B&B) : gîte touristique, petite auberge

Bibitte : insecte

Bienvenue : après un remerciement, les Québécois l'utilisent au lieu de « de rien » ou « il n'y a pas de quoi »

Blé d'inde : maïs

Bleuet : petit fruit qui ressemble à une myrtille

Bloc appartements : édifice à logements

Blonde : petite amie, copine

Boss : patron, supérieur immédiat

Breuvage : boisson non alcoolisée (de l'anglais « beverage »)

Briser la glace : faire les premiers pas, débiter une conversation

Brunch : dans les restaurants, surtout le samedi et le dimanche, repas qui combine le déjeuner et le dîner

C'est correct : ça va, c'est entendu

C'est de valeur : c'est dommage

Cabane à sucre : bâtiment construit dans une érablière et destiné à la préparation du sucre et du sirop d'érable

Cadran : réveille-matin

Canne : boîte de conserve

Capoter : s'enervier, perdre la tête

Caribou : animal cervidé des régions nordiques ou boisson alcoolisée traditionnelle

Céduler : mettre à son agenda

CÉGEP : collège d'enseignement général et professionnel (précédant les études universitaires)

Genne : pièce d'un sou

Chance (prendre une) : faire une tentative

Chandail : pull-over

Change (avoir du change) : monnaie

Char : voiture

Chaud (être chaud) : saoul

Chaudron : casserole

Checker : regarder, vérifier

Chialer : rouspéter

Chicane : conflit

Chum : petit ami, copain

Cinq à sept (5 à 7) : une rencontre pour prendre un verre entre amis ou entre collègues, normalement de 17 h à 19 h

Coke : Coca-Cola

D-E-F

Débarbouillette : petite serviette de toilette carrée

Débarque (prendre une débarque) : Tomber

Débarquer : descendre

Dépanneur : établissement où l'on vend des aliments et une gamme restreinte d'articles de consommation courante, ouvert plus tard que les épiceries régulières

Dispendieux : onéreux, coûteux

Échapper : laisser tomber quelque chose

Écœurant : terme pouvant exprimer, selon le ton, le dégoût ou l'admiration

Efface (une) : gomme à effacer

S'enfarger : trébucher

En masse (en avoir en masse) : en grande quantité, suffisamment

Envoye ! : allez !

Épluchette : durant l'été, fête au cours de laquelle on épluche et on mange le maïs

Été indien : généralement en octobre, période de quelques jours où la température est plus douce qu'à l'accoutumée

Être à côté de la track : être dans l'erreur

Être brûlé : être épuisé, exténué

Être un deux de pique : ne pas être intelligent

Être tanné : en avoir assez, en avoir marre

Faire du pouce : faire de l'auto-stop

Faire l'épicerie : faire son marché

Frette (il fait frette) : il fait très froid

Frigidaire : réfrigérateur (vient du nom de la marque de commerce)

Fun : « avoir du fun » veut dire s'amuser, « c'est l'un » veut dire c'est agréable, amusant

G-H-I-J-K-L

Gadoue (ou slush) : neige sale fondue mêlée au sable et au sel utilisés pour faire fondre la glace sur la chaussée

Gang : bande de copains

Garrocher : lancer sans faire attention

Geler : souffrir du froid

Habit de neige : vêtement d'hiver imperméable et résistant, surtout porté par les enfants, composé d'une salopette et d'un manteau

Huard : pièce d'un dollar

Icité : ici

Imperméable (un) : vêtement de pluie

Jaser : bavarder

Joke : plaisanterie

Kleenex : mouchoir (vient du nom de la marque de commerce)

Kodak : appareil photo (vient du nom de la marque de commerce)

Laisser faire : laisser tomber

Lift (avoir un lift, offrir un lift à quelqu'un) : transport gratuit en voiture (covoiturage)

Liqueur : boisson gazeuse, soda

M-N-O

Magasiner : faire des achats dans un magasin (faire du shopping)

Maringouin : moustique

Mêlant (c'est mêlant) : compliqué, qui porte à confusion

Mitaines : moufles

Motoneige : petit véhicule à une ou deux places avec des skis à l'avant, sur chenilles, qui permet de se déplacer sur la neige

Mouiller (il mouille) : pleuvoir

Niaiser : perdre son temps, se moquer de quelqu'un

Être niaiseux : être imbécile, être nigaud

Original : élan d'Amérique

P-Q-R

Pacté : saoul

Pantoute : pas du tout

Patate : pomme de terre

Patates pilées : pommes de terre en purée

Pâte à dent : dentifrice

Pâté chinois : version québécoise du hachis parmentier

Patente : objet quelconque

Peanut : arachide

Pelleter : déplacer la neige à l'aide d'une pelle

Peser sur un piton : appuyer sur un bouton

Piasse (une) : désigne le dollar canadien

Piquer une jasette : converser, bavarder

Pire (c'est pas si pire) : ce n'est pas si mal

Pis : puis, et

Plate (c'est plate) : ce n'est pas drôle, c'est dommage, c'est ennuyant

Pogner : attraper (ex. : pogner un rhume). Avoir du charme, être populaire (il pogne).

Poudrerie : neige chassée par le vent

Poutine : mets populaire québécois composé de pommes de terre frites, de fromage cheddar en grains et de sauce brune

Quatre roues : véhicule tout-terrain

Quétaine : démodé

Raquettes : grandes semelles de forme ovale qu'on attache aux chaussures pour marcher dans la neige sans s'enfoncer

S-T-U-V

Ski-Doo : voir « motoneige »

Slush : neige sale fondue mêlée au sable et au sel utilisés pour faire fondre la glace sur la chaussée

Souffleuse : chasse-neige qui souffle la neige

Traîneau : luge, toboggan

Tripant : excitant

Tuque : bonnet de laine porté en hiver

Verglas : pluie ou neige mouillée qui en gelant recouvre les rues, les édifices et les arbres d'une couche de glace

Vidanges : ordures

Voyage (j'ai mon voyage) : j'en ai assez, je n'en reviens pas

Source :

Tiré du *Lexique du français québécois*, Wikipédia, l'encyclopédie libre

NOTES

**Bureau de la vie étudiante
Direction des services aux étudiants**

Pavillon Alphonse-Desjardins
2325, rue de l'Université, local 2344
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

418 656-2765
etudiantsetrangers@bve.ulaval.ca
www.bve.ulaval.ca
www.ulaval.ca/immigration



www.facebook.com/BVEetudiantsetrangers

Ce document est entièrement imprimé sur du papier 100 % post-consommation



Crédit photo couverture : Eros Luriel de Araujo Lourenço,
étudiant au baccalauréat en relations industrielles et participant
au concours photo organisé par le Bureau de la vie étudiante